







**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI  
QUE DIEU L'ASSISTE**



# Sommaire

## 07 ÉDITO

- Mot de M. le Directeur Général de la CDG, Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR 8
- Mot de M. le Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG 10

## 13 GOUVERNANCE

- Instances de gouvernance 15
- Organisation de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG en charge de la gestion de la CNRA et du RCAR 19

## 21 FOCUS

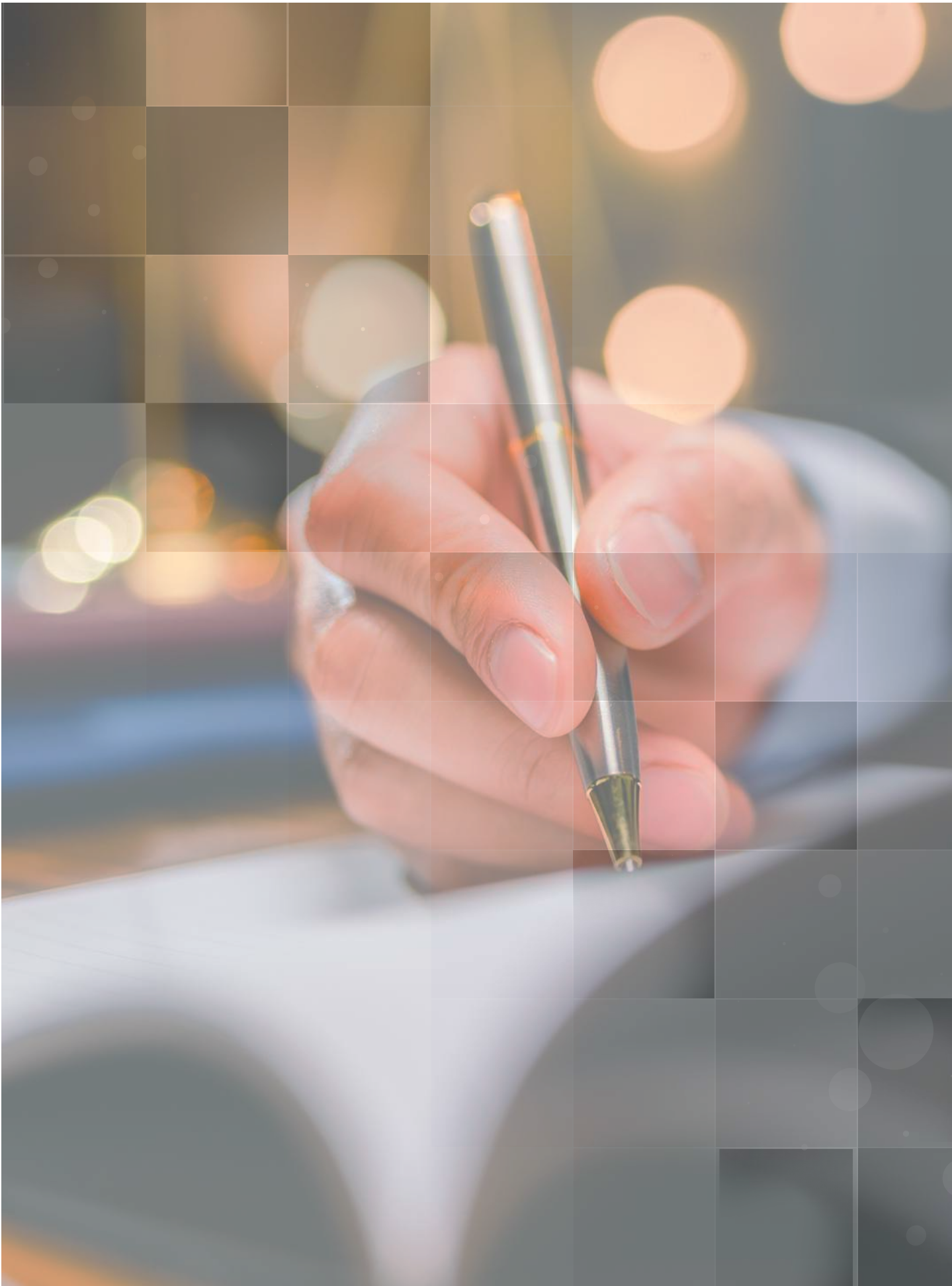
- Genèse introductive 22
- Repères historiques clés de la CNRA et du RCAR 25
  - **CNRA** : Un parcours fondateur au service de la prévoyance sociale au Maroc 26
  - **RCAR** : Une architecture de retraite innovante au cœur de la solidarité nationale 32

## 39 L'ESSENTIEL 2024

- Faits Marquants 40
- Chiffres clés 42

## 45 RÉALISATIONS 2024

- Gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances 48
- Gestion du Régime Collectif d'Allocation de Retraite 72



# Édito

- MOT DE M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG, PRÉSIDENT DES COMITÉS DE DIRECTION DE LA CNRA ET DU RCAR
- MOT DE M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE DE LA CDG



**M. KHALID SAFIR**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL  
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION,  
PRÉSIDENT DES COMITÉS  
DE DIRECTION DE LA CNRA  
ET DU RCAR**

L'année 2024 constitue un tournant stratégique pour la Caisse de Dépôt et de Gestion, en tant que première année pleine de mise en œuvre effective du Plan Stratégique CAP2030, avec une approche axée sur l'impact, l'efficacité et la durabilité.

Cette année constitue une étape clé dans la consolidation de nos missions d'investissement stratégique et de gestion de l'épargne réglementée, pierres angulaires des grandes réformes engagées par les pouvoirs publics, en plus de l'exploration de nouveaux domaines d'intervention et du renforcement des instruments associés. Nos investissements dans la finance verte, les infrastructures stratégiques ainsi que dans les domaines historiques de la CDG témoignent de notre volonté d'accompagner le Maroc dans ses grandes transformations.

Capitalisant sur cette construction stratégique, elle-même ancrée dans un contexte national où la généralisation de la protection sociale constitue un chantier Royal de première importance et un des fondements de l'Etat social, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), gérés par la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG, ont poursuivi leurs efforts pour moderniser et renforcer leur rôle central dans la gestion des fonds de prévoyance et de retraite. Ils ont pour cela, naturellement consolidé une logique d'enrichissement et d'amélioration continus, articulée autour de l'automatisation des processus et du renforcement de la digitalisation des services.

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG

“ *...Nos investissements dans la finance verte, les infrastructures stratégiques ainsi que dans les domaines historiques de la CDG témoignent de notre volonté d'accompagner le Maroc dans ses grandes transformations...* ”

Dans la continuité, l'année 2024 est celle de l'opérationnalisation de plusieurs programmes impactants menés par la CNRA : Aides Sociales Directes en collaboration avec la CNSS, Aide Directe de l'État pour le soutien au logement et Aides Directes aux sinistrés du séisme d'Al Haouz, au service desquels l'excellence opérationnelle a permis de garantir un service plus fluide et accessible aux bénéficiaires, et de réduire les délais de traitement.

Ces réalisations n'auraient pas pu être possibles sans l'implication et la mobilisation des équipes de la Branche Épargne - Prévoyance, la confiance de nos partenaires institutionnels et l'appui des autorités publiques.

Convaincus que notre mission dans les domaines de la prévoyance et de l'inclusion sociales est plus que jamais essentielle au service du pays et du citoyen, des générations actuelles et futures, et capitalisant sur les multiples synergies entre les activités du Groupe CDG, nous continuons à aborder avec la détermination et l'élan nécessaires la mise en œuvre des objectifs que s'assigne notre plan stratégique CAP2030.



**M. MOHAMED ALI BENSOUDA**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
LA BRANCHE ÉPARGNE -  
PRÉVOYANCE DE LA CDG**

L'année 2024 consacre la dynamique engagée par la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), gérés par la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG, pour mettre l'excellence opérationnelle au service de la protection sociale et du bien-être des citoyens. Elle a été jalonnée par des avancées significatives et la poursuite de nos efforts visant à renforcer notre efficacité, moderniser nos services et garantir une gestion rigoureuse des ressources qui nous sont confiées.

C'est dans cet esprit que nous avons placé la performance, le service au citoyen, l'innovation et la transformation digitale au cœur de nos priorités. Avec l'ambition de rendre nos services encore plus accessibles et efficaces, consolidant ainsi un modèle de prévoyance inclusif et durable, aligné avec les aspirations économiques et sociales de notre pays.

Au cours de cette année, la CNRA, aux côtés de ses partenaires institutionnels, a poursuivi la mise en œuvre de projets sociaux majeurs, notamment :

- Le programme d'Aides Sociales Directes (ASD), cogéré avec la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS), incluant le contrôle d'éligibilité, le calcul des droits, la mise en place des interfaces d'échanges et des mécanismes de détection de fraude. Lequel programme, à fin 2024, a bénéficié à 4,4 millions de personnes, pour un montant de 24,89 Milliards de Dirhams de prestations ;
- Le programme d'Aide Directe de l'Etat pour le Soutien au Logement (DAAM SAKANE), lancé le 02 janvier 2024, avec la mise en place d'une plateforme entièrement digitale, intégrant un portail et une application mobile, permettant une prise en charge efficace des demandes et des paiements des aides, et s'appuyant sur des échanges digitalisés avec les partenaires pour vérifier les conditions d'éligibilité. En 2024, ce programme a servi 35 019 bénéficiaires pour 2,84 Milliards de Dirhams d'aides servies ;
- Le Programme d'Aides Directes au profit des victimes du Séisme d'Al Haouz, avec la mise en place d'un dispositif structuré et le développement du hub de gestion s'appuyant sur un réseau étendu d'établissements de paiement, garantissant ainsi une proximité maximale aux bénéficiaires. En 2024, ces aides ont concerné 64 920 bénéficiaires pour un montant de 4,5 Milliards de Dirhams.

Par ailleurs, la transformation du produit RECORE, entièrement repensé et relancé sous forme d'un produit d'épargne retraite basé sur le principe de la capitalisation individuelle, a bénéficié de la digitalisation complète de ses services, selon un plan de développement ambitieux au sein de la sphère publique. Le nouveau RECORE se distingue ainsi par sa flexibilité et par une gamme étendue d'avantages clients, en mesure de s'adapter aux besoins spécifiques des organismes adhérents et des affiliés.

Dans le prolongement, l'année 2024 a connu le lancement prometteur de nouveaux produits de retraite complémentaire de la CNRA, par la mise en place d'un produit de capital différé et le lancement du produit d'assurance-vie inclusive « Ihtyat Douayer Zmane », en partenariat avec Barid Cash et Atlanta Sanad Assurance.

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE DE LA CDG

“ *...nous avons placé la performance, le service au citoyen, l'innovation et la transformation digitale au cœur de nos priorités. Avec l'ambition de rendre nos services encore plus accessibles et efficaces, consolidant ainsi un modèle de prévoyance inclusif et durable...* ”

Le produit de capital différé a enregistré au 31 décembre 2024, un montant de 12 Millions de Dirhams de primes collectées. Quant à « Ihtyat Douayer Zmane », lancé en juin 2024, il a enregistré 12 867 nouvelles affiliations à fin d'année.

Sur le plan financier, l'année 2024 a également été marquée par des réalisations positives, à la fois de la CNRA et du RCAR, qui profitent de la tendance positive des marchés financiers mais aussi de la solidité de la gestion et de la maîtrise des risques, couplées au savoir-faire de la CDG en matière de gestion financière.

La CNRA a enregistré une performance financière de 10,50% sur son portefeuille de placements, avec une hausse de l'actif de +3,1 Milliards de Dirhams, portant le total à 26,6 Milliards de Dirhams.

Le RCAR, de son côté, a enregistré une performance positive de son actif du Régime Général, avec une progression de +12%. La réserve globale a connu une hausse atteignant 132,4 Milliards de Dirhams, accompagnée d'une amélioration de son horizon de viabilité de deux années, désormais projeté jusqu'en 2054.

Notre performance opérationnelle s'appuie sur la maturité de notre plateforme AGYLIS 2.0, qui a permis la digitalisation de nos principaux programmes et prestations. Les métiers de l'épargne et de la prévoyance de la Branche bénéficient ainsi des solutions digitales les plus avancées et de la poursuite des chantiers d'excellence opérationnelle et des efforts d'automatisation et de digitalisation sur l'ensemble de ses domaines, pour garantir un service aux meilleurs standards.

Dans cette dynamique, nous saisissons les opportunités offertes par l'Intelligence Artificielle pour renforcer nos activités métiers. Une charte dédiée a été élaborée et plusieurs cas d'usage identifiés, afin d'impulser une capacité d'innovation continue et d'accélérer la mise en œuvre de nos chantiers stratégiques.

Cette construction stratégique repose naturellement sur l'engagement de l'ensemble de nos collaborateurs. Ils incarnent nos ambitions et en assurent la concrétisation au quotidien. À ce titre, j'exprime ma gratitude profonde à chacune et chacun d'entre eux. Leur détermination individuelle et leur engagement collectif sont les moteurs de notre réussite, couplés à la confiance renouvelée de nos différents partenaires et à la complémentarité institutionnelle avec les pouvoirs publics.

Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour une gestion toujours plus performante et responsable, qui tire ses racines de la vocation de tiers de confiance de la CDG et des missions de la CNRA et du RCAR.





# Gouvernance

- INSTANCES DE GOUVERNANCE
- ORGANISATION DE LA BRANCHE  
ÉPARGNE - PRÉVOYANCE DE LA CDG  
EN CHARGE DE LA GESTION DE LA CNRA  
ET DU RCAR

# GOVERNANCE

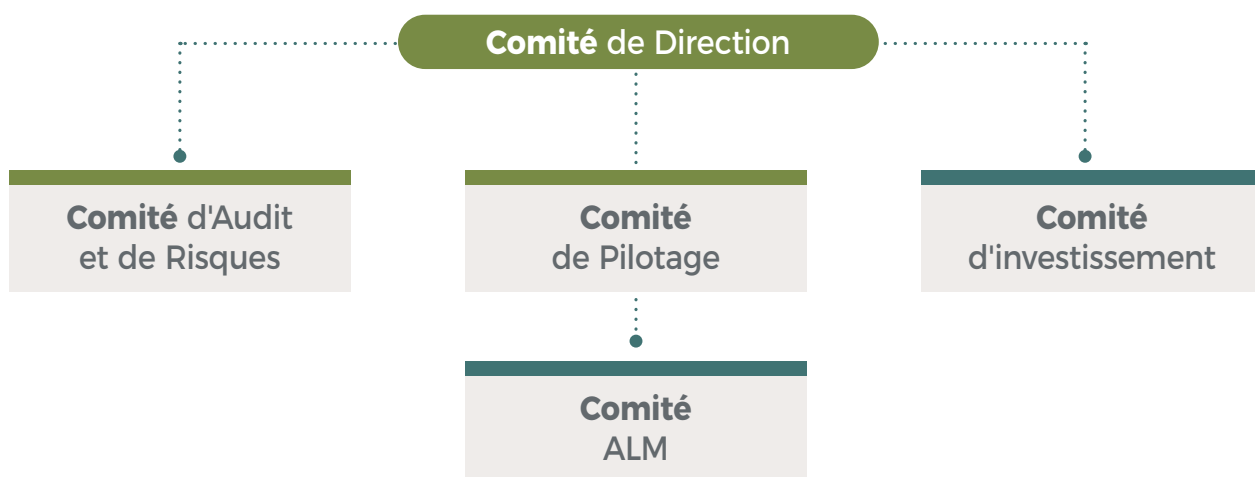
Pour veiller aux intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes, la Caisse de Dépôt et de Gestion a mis en place, pour les métiers de la prévoyance depuis 2019, une gouvernance conforme aux normes internationales structurée en deux volets. Cette organisation s'appuie sur :

- Une fonction gouvernante investie d'un pouvoir de surveillance et de décision, composée des directeurs membres des Comités de Direction et présidée par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.
- Une fonction exécutive incarnée par la Branche Épargne - Prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Ce dispositif de gouvernance des deux organismes gérés par la Caisse de Dépôt et de Gestion, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite, a permis une meilleure redéfinition des rôles de chaque instance, la clarification des responsabilités respectives et par conséquent une gestion efficiente de leurs actifs.

Dans le cadre de l'alignement de ses pratiques sur les meilleurs standards internationaux, la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG s'est inscrite, au-delà du cadre réglementaire existant, dans une démarche volontaire de renforcement du dispositif de gouvernance de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances et du Régime Collectif d'Allocation de Retraite par la mise en place des instances spécialisées aux responsabilités clairement définies, apportant une valeur ajoutée confirmée.

La structure de gouvernance adoptée est schématisée comme suit :



## INSTANCES DE GOUVERNANCE

### COMITÉ DE DIRECTION (CNRA/RCAR)

Le Comité de Direction est l'instance suprême de la fonction gouvernante chargée, entre autres :

- d'examiner les rapports d'activité annuels ;
- d'examiner et arrêter les comptes sociaux ;
- d'examiner et arrêter les budgets de fonctionnement et d'équipement ;
- de valider le plan stratégique et le plan d'action ;
- d'examiner et arrêter les programmes d'actions.

Plus généralement, le Comité de Direction émet un avis préalable sur toutes les opérations à caractère spécifique, notamment, le lancement de nouveaux produits et la tarification. À la clôture de chaque exercice, la Caisse de Dépôt et de Gestion à travers la Branche Épargne - Prévoyance, fournit aux membres du Comité de Direction un rapport annuel sur la gestion financière retraçant notamment le portefeuille, les flux financiers de l'exercice et la performance financière.

#### M. Khalid SAFIR

Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion  
Président des comités de Direction de la CNRA et du RCAR

#### M. Mohamed Ali BENSOUDA\*

Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG



#### MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DE LA CNRA

##### M. Abdeljalil EL HAFRE

Ministère de l'Économie et des Finances

##### M. Anass NOSFI

Ministère de l'Économie et des Finances

##### M. Taib BOUHOUCHE

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

##### M. Yassine EL AASRI

Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement  
Chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques

##### M. Mustapha EL BAAJ

Cour de Cassation



#### MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU RCAR

##### M. Abdeljalil EL HAFRE

Ministère de l'Économie et des Finances

##### M. Anass NOSFI

Ministère de l'Économie et des Finances

##### M. Taib BOUHOUCHE

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

##### M. Hassan ETTAIK

Ministère de l'Intérieur

##### M. Yassine EL AASRI

Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement  
Chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques

##### M. Mustapha EL BAAJ

Cour de Cassation

##### Mme Karima KHALDOUN

Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement  
Chargé de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration

##### M. Abdellah BOULKHEIR

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

##### M. Othmane EL ADDAOUI

Ministère de l'Équipement et de l'Eau

#### 4 représentants des affiliés

(\*) M. Mohamed Ali BENSOUDA est Secrétaire Général de la CDG depuis le 29 avril 2025 et continue à assurer, à titre transitoire, la fonction de Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG.

## COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Le Comité d'Audit et des Risques est mandaté par le Comité de Direction, entre autres, pour assurer les missions suivantes :

- préparer et faciliter les travaux de contrôle et d'analyse incombant au Comité de Direction, eu égard aux textes légaux et réglementaires ;
- veiller à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière diffusée ;
- examiner les budgets ;
- examiner toutes les opérations à caractère spécifique, notamment les intégrations des caisses internes de retraite, le lancement de nouveaux produits, la tarification, etc ;
- examiner, à la demande du Comité de Direction, toute question de nature financière ou comptable qui lui serait confiée, et lui soumettre toute proposition visant à faire diligenter tout audit, dans le cadre de ses prérogatives.

### MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

**M. Abdeljalil EL HAFRE**  
Président du Comité d'Audit et des Risques

**Mme Samar GHARBAOUI**  
Membre indépendant

## COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage est une émanation du Comité de Direction ayant pour principale mission d'assurer le suivi des équilibres financiers du Régime Collectif d'Allocation de Retraite sur le long terme.

Le Comité de Pilotage valide des objectifs de long terme cohérents avec l'environnement technique et financier. Il veille par ailleurs à ce que l'exécution de la stratégie d'investissement s'intègre dans la perspective de création de valeur durable, en ligne avec les intérêts de la Branche et sans prise de risque excessive.

### MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

**M. Khalid SAFIR**  
Président du Comité de Pilotage

**M. Mohamed Ali BENSOUDA**  
Représentant de la Fonction Exécutive

**M. Abdeljalil EL HAFRE**  
Représentant du Ministère de l'Économie et des Finances

**M. Mohamed Taoufik BENJELLOUN TOUIMY**  
Membre indépendant





## COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Ce Comité est l'organe central de mise en œuvre de la gestion financière du régime. Il reçoit à ce titre la délégation du Comité de Pilotage.

En s'appuyant sur les travaux du Comité ALM, le Comité d'Investissement exécute la stratégie d'investissement de la Branche, en veillant à l'encadrer par les orientations émises par le Comité de Pilotage.

### MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

**M. Mohamed Ali BENSOUA**  
Président du Comité d'Investissement

**M. Mahmoud BERRICHI**  
Directeur du Pôle Gestion des Risques de la CDG

**M. Mohamed Taoufik BENJELLOUN TOUIMY**  
Membre indépendant

**M. Lionel-Tangy MALCA**  
Membre indépendant

## COMITÉ ALM

Le Comité ALM éclaire le Comité de Pilotage sur le profil technique de ses engagements afin qu'il puisse établir, en toute connaissance de cause, ses orientations de la stratégie d'adossement Actif/Passif.

Le Comité ALM a pour rôles :

- d'évaluer le passif à couvrir ;
- de produire le rapport actuariel de la situation annuelle ;
- de produire des études et simulations sur demande des instances de gouvernance.

### MEMBRES DU COMITÉ ALM

**M. Youssef CHALACH**  
Président du Comité ALM

**M. Mohamed AIT ALMOUH**  
Directeur Actuariat Branche Épargne - Prévoyance de la CDG

**M. Mouhsine BOUKHNIF**  
Directeur Risques Financiers et Pilotage Prudentiel

# ORGANISATION DE LA BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE DE LA CDG EN CHARGE DE LA GESTION DE LA CNRA ET DU RCAR (SEPTEMBRE 2025)





**KHALID SAFIR**  
 Directeur Général  
 de la Caisse de Dépôt et de Gestion



**MOHAMED ALI BENSOUDA\***  
 Directeur Général de la Branche  
 Épargne - Prévoyance de la CDG

**WAHIBA AISSA**  
 Directrice Ressources  
 Humaines

**YASMINA EL KHOMRI**  
 Directrice Communication  
 & RSE (PI)



**NABIL  
 KHALKI**  
 Directeur  
 Pôle  
 Retraites



**MOUSTAPHA  
 N'AIT OUHM**  
 Directeur Pôle  
 Solidarité et  
 Allocations



**MOUHYI  
 EDDINE  
 ZAKARIYA**  
 Directeur Pôle  
 Digital,  
 Processus &  
 Moyens



**KARIM  
 SEFFAR**  
 Directeur  
 Pôle Stratégie,  
 Pilotage &  
 Vérifications



**MOHAMED  
 AIT ALMOUH**  
 Directeur Pôle  
 Actuariat,  
 Pilotage des  
 Réserves &  
 Finances



**ADNANE  
 CHEKLI**  
 Directeur Pôle  
 Mobilisation  
 de l'Épargne\*\*

\* M. Mohamed Ali BENSOUDA est Secrétaire Général de la CDG depuis le 29 avril 2025 et continue à assurer, à titre transitoire, la fonction de Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG.

\*\* Pôle n'intervenant pas dans la gestion de la CNRA et du RCAR



# Focus

## ■ GENÈSE INTRODUCTIVE

## ■ REPÈRES HISTORIQUES CLÉS DE LA CNRA ET DU RCAR

■ **CNRA** : Un parcours fondateur au service  
de la prévoyance sociale au Maroc

■ **RCAR** : Une architecture de retraite  
innovante au cœur de la solidarité nationale

# GENÈSE INTRODUCTIVE

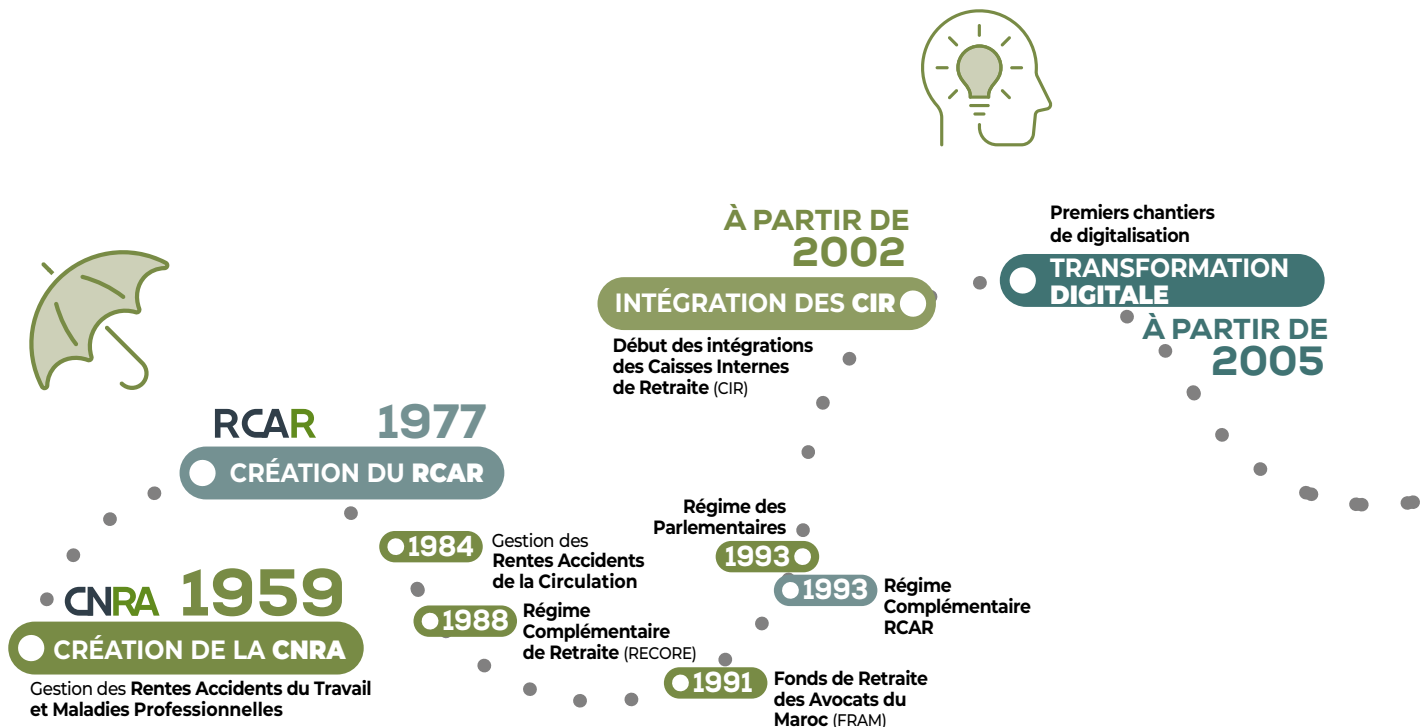
## LA CNRA & LE RCAR, UNE HISTOIRE D'ENGAGEMENT AU SERVICE DU CITOYEN

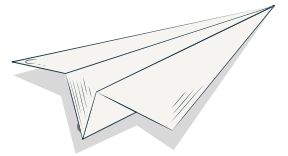
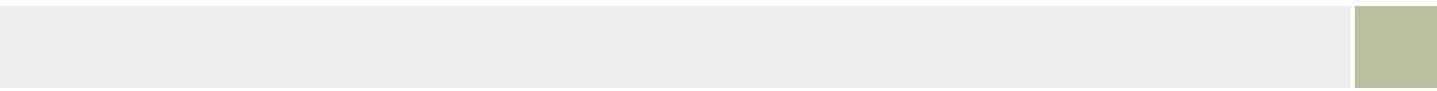
Depuis plusieurs décennies, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) accompagnent la construction progressive d'un système national de prévoyance sociale inclusif et structuré.

Gérés par la Caisse de Dépôt et de Gestion, à travers sa Branche Épargne - Prévoyance, ces deux organismes incarnent les valeurs de solidarité et d'engagement constant au service de l'intérêt général et au bénéfice de millions de citoyens.

Acteurs historiques et stratégiques, la CNRA et le RCAR ont su évoluer avec leur temps, en étendant la couverture sociale à des populations historiquement non protégées, en soutenant les grandes réformes nationales et en développant des dispositifs d'aide directe à forte utilité sociale.

## CINQ PHASES STRUCTURANTES & DES DATES CLÉS HISTORIQUES





Changement de l'architecture RECORE et digitalisation complète de ses services

2024

Consolidation des programmes sociaux CNRA



Lancement des Programmes Sociaux par la CNRA

**PROGRAMMES SOCIAUX**

À PARTIR DE 2023



CNRA : Mode de gouvernance et référentiel réglementaire (Loi n°64-12)

2014

DAAM AL ARAMIL

2015

2013

SMART-RCAR  
AGILYS

2022

AGILYS 2.0

AGILYS<sup>20</sup>

2016

SMART-CNRA

2019

Lancement des E-services : Bouquet E-HTIYATI

2013

Fonds Du Travail (FDT)

2012

Fonds d'Entraide Familiale (FEF)







# Repères historiques clés

**CNRA, UN PARCOURS FONDATEUR  
AU SERVICE DE LA PRÉVOYANCE  
SOCIALE AU MAROC**



## REPÈRES HISTORIQUES CLÉS

### CNRA, UN PARCOURS FONDATEUR AU SERVICE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE AU MAROC

#### UNE MISSION HISTORIQUE AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Créée en 1959 dans le contexte de reconstruction nationale qui a suivi l'indépendance, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) a constitué l'un des tout premiers instruments publics destinés à structurer un socle de protection sociale au Maroc.

Placée sous la gestion de la Caisse de Dépôt et de Gestion, elle a été chargée, pour le compte de l'État, de la gestion des rentes viagères ou temporaires versées aux victimes d'accidents du travail (AT), selon un principe de justice réparatrice et de sécurisation juridique des droits.

Dès ses premières années, la CNRA s'est imposée comme un acteur pivot dans le traitement de dossiers à sensibilité humaine et juridique, en garantissant aux travailleurs blessés, ainsi qu'à leurs ayants droit - veuves, orphelins ou tuteurs légaux - un revenu de remplacement versé dans le cadre de jugements ou décisions administratives exécutoires. Son action a reposé sur un triptyque de valeurs : équité dans l'accès aux droits, sécurité dans l'exécution des engagements, et qualité du service rendu, dans un environnement encore peu structuré en matière de protection sociale.

Le périmètre de cette mission initiale a été élargi en 1984, avec la prise en charge des rentes allouées en réparation des accidents de la circulation, au profit des victimes ou ayants droit mineurs.

Dans le prolongement de cette mission de base, la CNRA a progressivement étendu son expertise à la conception de régimes de retraite et produits de rentes complémentaires, adaptés à des populations spécifiques. Elle a ainsi lancé en 1988, RECORE, un régime complémentaire de retraite à adhésion volontaire, dont l'architecture a été récemment révisée afin de mieux répondre aux exigences d'un cadre modernisé et encore plus accessible, en plus du développement de produits ciblés.

Ce socle d'intervention a permis à la CNRA de se positionner dès les années 1990 comme un acteur innovant, à l'interface entre mandats publics, logique assurantielle et ingénierie sociale.

Elle a ainsi posé les bases de ce qui deviendra, dans les décennies suivantes, un modèle public de gestion multi-régimes, multi-publics et multi-formats.

Cette mission fondatrice a été confortée par la promulgation de la loi n° 64 -12 en 2014, qui a doté la CNRA d'un cadre légal personnalisé, précisant ses missions, son organisation et ses modalités de fonctionnement.

Cette loi a élargi son périmètre d'intervention, en l'habilitant à gérer de nouveaux régimes créés par l'État, à exercer des mandats pour le compte de tiers, et à mettre en œuvre des dispositifs de solidarité ciblée.

Couverture de larges populations à travers une multitude de produits	RECORE
FRAM DÉDIÉ AUX AVOCATS DU MAROC CRAC DÉDIÉ AUX AVOCATS DE CASABLANCA	ADDAMANE AL HIRAFI DÉDIÉ AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS
PENSIONS DIFFÉRENTIELLES JLEC	PENSIONS FIGÉES ONCF, ODEP & DRAPOR
RRMCC RRMCR DÉDIÉS AUX MEMBRES DES DEUX CHAMBES DU PARLEMENT	PRODUIT DE RENTES COMPLÉMENTAIRE CIR OCP

## UN LEVIER INSTITUTIONNEL AU SERVICE DE GRANDES CAUSES NATIONALES

Forte de son expertise historique et de la confiance institutionnelle dont elle bénéficie, la CNRA a progressivement élargi ses missions pour devenir un opérateur mandaté de l'État dans la gestion de dispositifs nationaux à fort impact social.

Ce mouvement s'est concrétisé à partir des années 2000, avec la mise en place progressive de mandats de gestion déléguée de dispositifs à financement public. La CNRA s'est ainsi vu confier la gestion de :

<p>Confiance institutionnelle : <b>gestion assurée par la CNRA</b></p>	<p><b>FONDS D'ENTRAIDE FAMILIALE (FEF)</b> lancé en 2012, visant à soutenir les femmes et enfants en situation de précarité</p>	<p><b>FONDS DE TRAVAIL</b> lancé en 2013, regroupant 3 mécanismes de solidarité et de protection <b>FMR, FG et FSE</b></p>	<p><b>PROGRAMME DAAM ARAMIL</b> lancé en 2015, destiné aux veuves sans ressources</p>
--	---	--	---

Plus récemment, la CNRA a vu son rôle se renforcer en participant activement, dès 2023, au déploiement de plusieurs programmes sociaux à dimension nationale, tels que :

 <p><b>Le programme Tayssir</b>, visant la lutte contre la déperdition scolaire</p>	 <p><b>Les Aides Sociales Directes</b>, ciblant les ménages en situation de précarité</p>	 <p><b>DAAM SAKANE</b>, en appui à l'accès au logement pour les citoyens marocains, sous conditions d'éligibilité</p>	 <p><b>L'indemnisation des sinistrés du séisme d'Al Haouz</b>, dans le cadre d'une réponse d'urgence coordonnée</p>
--	--	--	--

Dans ces différents chantiers, la CNRA agit comme tiers de confiance, mobilisant des capacités d'exécution sécurisées et éprouvées et une approche résolument centrée sur le bénéficiaire.

Cette capacité à intervenir en appui à l'action publique, démontre également sa faculté à inscrire son action dans un cadre élargi de coopération interinstitutionnelle, aux côtés d'acteurs comme la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, le Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques, ou certains départements ministériels.

Son positionnement traduit une transformation de fond : de gestionnaire technique, la CNRA est devenue un levier stratégique de l'exécution des politiques publiques sociales, conjuguant efficacité opérationnelle, proximité terrain et exigence de transparence.

Elle incarne ainsi une nouvelle génération d'opérateurs publics, capables de transformer une ambition sociale nationale en bénéfices tangibles pour les citoyens.

## REPÈRES HISTORIQUES CLÉS

### CNRA, UN PARCOURS FONDATEUR AU SERVICE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE AU MAROC

#### UNE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE PROGRESSIVE, VISANT LA PERFORMANCE ET L'ACCESSIBILITÉ

Dès 2005, la CNRA initie une transformation en profondeur de son modèle opérationnel, fondée sur la transformation numérique de ses processus métiers et l'adoption de référentiels qualité reconnus. Cette trajectoire s'est inscrite dans une double exigence : celle d'un service public moderne, accessible et efficient, et celle d'une gestion rigoureuse à même de répondre aux standards les plus élevés en matière de sécurité et de pilotage.

L'évolution a d'abord concerné les systèmes d'information, avec la mise en place de la gestion électronique de documents (GED), l'automatisation des workflows, des tableaux de bord décisionnels et du suivi des prestations en temps réel. L'adoption de référentiels normatifs tels que ISO 9001 ou OHSAS 18001 a permis d'asseoir cette modernisation sur une culture structurée de la qualité.

À partir de 2013, la CNRA franchit un nouveau cap avec le déploiement de la plateforme AGILYS, évoluée en 2022 sous la forme d'AGILYS 2.0, pour une gestion modulaire, évolutive et centralisée des régimes. Cette infrastructure constitue aujourd'hui la colonne vertébrale digitale de la Caisse, en garantissant interopérabilité, traçabilité et souplesse d'évolution. Ce socle technologique est complété par la démarche SMART-CNRA en 2016, initiée pour doter l'institution d'outils de pilotage intelligent, de gestion proactive des risques et d'analyse renforcée des données.

En parallèle, la CNRA a développé un centre relation client multicanal, adossé à un outil CRM de nouvelle génération, afin de renforcer la fluidité et la personnalisation de la relation avec les affiliés et les bénéficiaires. Ce dispositif est complété par une gamme étendue de services en ligne : simulateurs de pensions, éditions d'attestations, dépôt de réclamations, suivi des dossiers, consultations de situation, etc.

L'année 2019 marque une étape d'ouverture à l'innovation participative avec l'organisation du Prévoithon, premier hackathon institutionnel dédié à la prévoyance sociale, qui a permis de faire émerger des solutions co-construites avec les utilisateurs finaux.

L'ensemble de ces initiatives illustre une approche numérique orientée vers l'impact : réduction des délais de traitement, amélioration de l'accessibilité, renforcement de la transparence et appropriation facilitée des droits sociaux. La transformation digitale de la CNRA n'est pas seulement technologique : elle s'inscrit dans un projet de modernisation du service public, au service des citoyens.





## UNE AMBITION RENOUVELÉE TOURNÉE VERS LE CITOYEN

Dans le cadre du plan stratégique CAP2030 du Groupe CDG, la CNRA inscrit son action dans cette dynamique de transformation, portée par l'exigence d'un service public modernisé, efficient et centré sur le citoyen.

Acteur de terrain, la CNRA déploie ses missions avec le souci constant d'offrir des services accessibles, fiables et équitables, dans un cadre conforme aux standards de qualité et de transparence. Elle mobilise pour cela des outils technologiques avancés, une expertise humaine reconnue et des méthodes de gestion orientées résultats.

Au-delà de la technicité de ses fonctions, la CNRA assume aujourd'hui pleinement sa position de tiers de confiance de l'État. Elle se tient, sans condition ni réserve, aux côtés des pouvoirs publics pour accompagner chaque initiative sociale, qu'elle soit structurelle ou conjoncturelle, avec responsabilité, excellence et sens de la mission.

Poursuivant cette vocation, elle ambitionne de continuer à évoluer aux rythmes des besoins des citoyens, d'anticiper les mutations sociales, et de contribuer activement à un système de prévoyance plus lisible, plus équitable et adapté aux besoins de demain.



# Repères historiques clés

**RCAR, UNE ARCHITECTURE  
DE RETRAITE INNOVANTE  
AU CŒUR DE LA SOLIDARITÉ  
NATIONALE**



## REPÈRES HISTORIQUES CLÉS

### RCAR, UNE ARCHITECTURE DE RETRAITE INNOVANTE AU CŒUR DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

#### UN RÉGIME NÉ DE L'AMBITION D'ÉLARGISSEMENT DE LA COUVERTURE (1974-1977)

Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) a été institué en 1977, à l'issue d'un processus préparatoire amorcé en 1974, dans un contexte de consolidation des politiques sociales de l'État. Confié à la gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), il visait à répondre à un besoin stratégique : assurer une retraite aux agents publics non titulaires, exclus des régimes de base existants.

Il a ainsi permis d'intégrer dans le champ de la prévoyance des catégories jusque-là non couvertes : agents des établissements publics, collectivités territoriales, entreprises à participation étatique ou organismes sous régie directe. En leur offrant un régime contributif, structuré et pérenne, le RCAR a joué un rôle déterminant dans l'élargissement de la couverture sociale au Maroc et dans la consolidation progressive du système national de retraite.

#### UNE ARCHITECTURE HYBRIDE FONDÉE SUR LA SOUTENABILITÉ

Le RCAR repose sur un modèle de financement original, conçu pour conjuguer solidarité intergénérationnelle et viabilité financière à long terme. Il adopte une architecture mixte :

- d'un côté, une part en capitalisation, représentant environ deux tiers, destinée à constituer des réserves et à financer les droits de manière différée ;
- de l'autre, une part en répartition, introduisant une logique solidaire entre générations.

Ce modèle, conçu dès l'origine dans un souci de soutenabilité, a permis au RCAR d'amortir les chocs démographiques, de gérer des populations hétérogènes et d'ajuster ses équilibres financiers aux mutations du secteur public élargi.

En 1993, le régime s'est enrichi d'un dispositif complémentaire obligatoire pour les affiliés dont la rémunération dépasse un certain seuil, sous réserve d'une adhésion conventionnée de l'employeur. Ce mécanisme a permis de personnaliser les droits, tout en maintenant une base mutualisée.

Cette structure hybride, à la fois prudente et évolutive, confère au RCAR une résilience reconnue, fondée sur une gouvernance actuarielle rigoureuse.



## UN MOTEUR DE CONVERGENCE DES RÉGIMES PUBLICS

Le RCAR a occupé une place centrale dans le chantier de rationalisation du paysage des régimes de retraite du secteur public, à travers l'intégration progressive de nombreuses Caisses Internes de Retraite (CIR) relevant de divers établissements publics. Ce processus, amorcé en 2002, visait à libérer ces établissements d'un passif social important tout en garantissant la continuité de la gestion des droits auprès du RCAR, et à harmoniser les conditions et avantages en matière de retraite pour ces populations dans un cadre institutionnel unifié.

Les opérations d'intégration menées, effectuées dans le respect des principes de sauvegarde des droits acquis et de neutralité actuarielle, ont concerné des acteurs majeurs tels que :

- L'ONCF (2002), première opération de cette nature ;
- La Régie des Tabacs (2003), avec un transfert de 3,43 Milliards de Dirhams ;
- L'ODEP et LYDEC (2003-2004), avec des tickets de transfert de 2,34 et 2,5 Milliards de Dirhams respectivement ;
- La JLEC (2005) ;
- L'OCP (2008), avec un transfert estimé à plus de 34 Milliards de Dirhams ;
- Et 15 régies autonomes de distribution d'eau et d'électricité (2012, 2014 et 2018), pour près de 7,34 Milliards de Dirhams.

Ce mouvement a permis au RCAR de consolider son assise financière et de renforcer sa légitimité institutionnelle comme opérateur de référence.

## REPÈRES HISTORIQUES CLÉS

### RCAR, UNE ARCHITECTURE DE RETRAITE INNOVANTE AU CŒUR DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

#### UNE MODERNISATION CONTINUE ORIENTÉE VERS LES EMPLOYEURS ET LES AFFILIÉS

Dans le cadre de la dynamique de transformation numérique engagée au sein du secteur public, le RCAR a amorcé, dès 2013, la modernisation de ses systèmes d'information avec le déploiement du dispositif SMART-RCAR.

Cette plateforme a permis :

- l'automatisation des traitements de carrière ;
- l'intégration des prestations ;
- le pilotage avancé des flux et des droits.

Cette infrastructure garantit aujourd'hui un suivi rigoureux, une traçabilité complète et une transparence accrue dans la relation avec les affiliés.



Parallèlement, le RCAR a mis en place la plateforme « E-htiyati Adhérents », plateforme numérique dédiée aux employeurs, offrant un accès en ligne à une large gamme de services (déclarations, comptes, incidents, états de situation...).

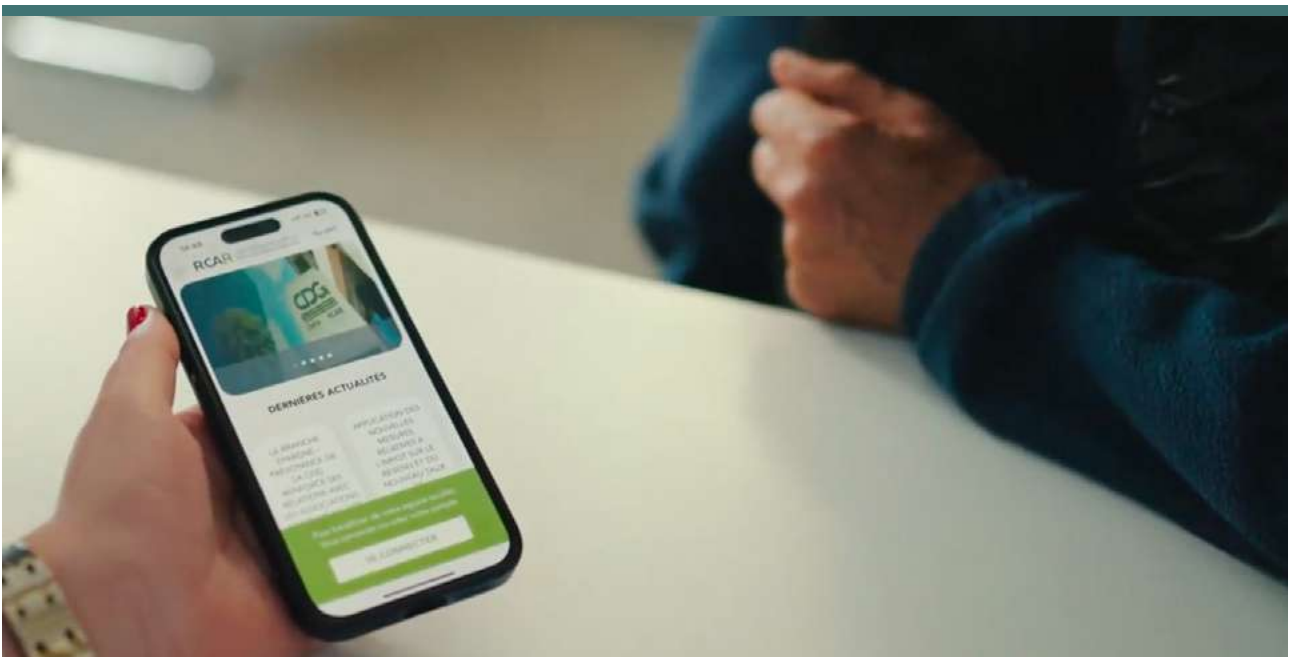
Un effort particulier est également porté à l'accompagnement des adhérents, à travers des cycles de formation et de sensibilisation, destinés à renforcer leurs capacités en matière de gestion de la retraite et à faciliter l'appropriation des nouveaux outils et processus.

## UN ACTEUR ENGAGÉ POUR UN MODÈLE DE PRÉVOYANCE DURABLE

À l'heure des grandes transitions économiques, sociales et démographiques, le RCAR s'inscrit pleinement dans la dynamique visant à construire un modèle de prévoyance adapté aux enjeux du Maroc d'aujourd'hui.

Dans le sillage du plan d'action CAP2030 de la CDG, le RCAR, adossé à une gouvernance solide, à une expertise éprouvée et à une infrastructure technologique de nouvelle génération, agit avec constance au service des affiliés, des employeurs et, plus largement, de l'intérêt général. Il développe ses missions avec le souci d'une gestion performante, lisible et responsable, dans un cadre conforme aux standards de qualité les plus exigeants.

En tant que tiers de confiance de l'État, le RCAR entend poursuivre cette mission dans un esprit de continuité, de responsabilité et d'engagement, au service d'une prévoyance publique plus cohérente, plus protectrice et résolument tournée vers l'avenir.



## REPÈRES HISTORIQUES CLÉS

### UNE TRAJECTOIRE PARTAGÉE TOURNÉE VERS L'AVENIR

Depuis leur création, la CNRA et le RCAR n'ont cessé d'évoluer, d'innover et de s'adapter pour répondre aux besoins croissants d'une société marocaine en transformation. Ces deux institutions incarnent, chacun selon son mandat et ses spécificités, une même ambition : celle de garantir à chaque citoyen un accès équitable à la retraite, à la prévoyance et à la solidarité nationale, en phase avec les transformations du pays.

Adossés à une gouvernance unifiée, portés par une infrastructure numérique avancée, une expertise opérationnelle éprouvée et un ancrage institutionnel solide, la CNRA et le RCAR se positionnent aujourd'hui comme des acteurs stratégiques de la mise en œuvre du chantier Royal de généralisation de la protection sociale.

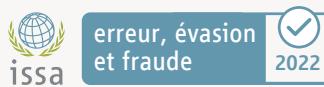
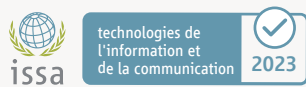
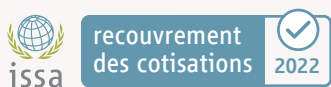
La CNRA et le RCAR se distinguent également par leur engagement concret en matière de qualité et de performance, reconnu au niveau international. Tous deux sont certifiés ISO 9001 pour le management de la qualité, témoignant de la structuration de leurs processus, de leur culture de l'amélioration continue et de l'orientation usager. Ils ont également été

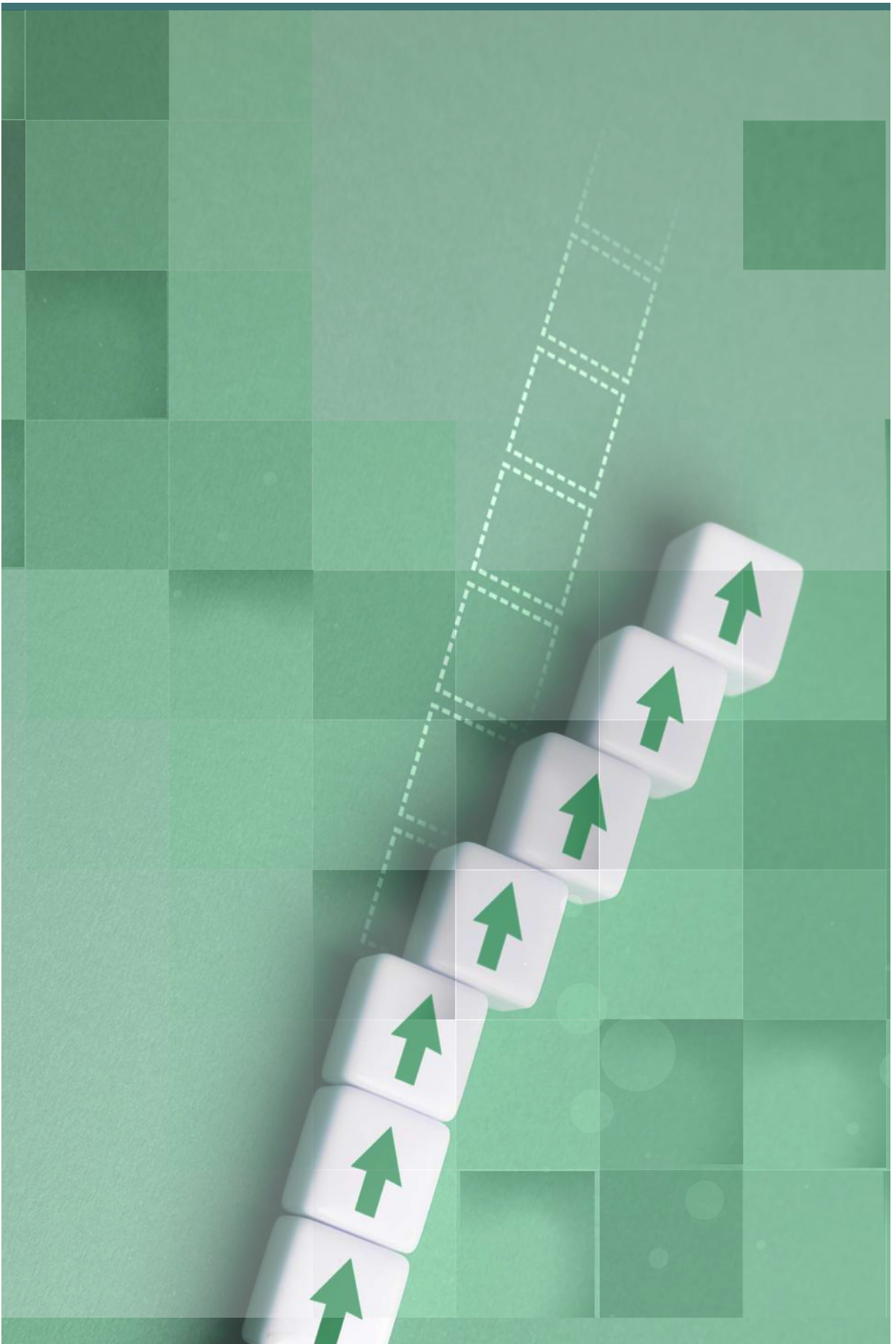
distingués par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS), à travers plusieurs Certificats d'Excellence saluant leurs bonnes pratiques en matière de digitalisation, de gestion des risques, de gouvernance, ou encore d'accueil des affiliés. Ces reconnaissances illustrent une volonté partagée d'aligner l'action publique sur les standards internationaux les plus exigeants, au service d'une prévoyance sociale moderne, fiable et résolument tournée vers les citoyens.

À l'heure des transitions sociales, démographiques et technologiques, la CNRA et le RCAR conjuguent leur mémoire institutionnelle et leur capacité d'innovation pour renforcer l'impact de l'action publique et répondre aux attentes d'un Maroc plus juste, plus protecteur et plus efficient.

Inscrite dans le cadre du plan stratégique CAP2030, leur action commune vise à accompagner les réformes, élargir la couverture, et servir l'intérêt général avec engagement et responsabilité, aux côtés des pouvoirs publics et au service de chaque citoyen.

### ALIGNER NOTRE ACTION SUR LES STANDARDS NATIONAUX & INTERNATIONAUX







# L'Essentiel 2024

■ FAITS MARQUANTS

■ CHIFFRES CLÉS

# FAITS MARQUANTS 2024

## CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

### DOMAINE RETRAITES ET ASSURANCES

- **Renforcement du catalogue des produits retraite complémentaire de la CNRA** : mise en place et autorisation par l'ACAPS d'un nouveau produit de capital différé ;
- **Assurance inclusive** : finalisation des prérequis et lancement en juin 2024 du produit d'assurance-vie inclusive « Ihtyat Douayer Zmane » en partenariat avec Barid Cash et Atlanta Sanad ;
- **Positionnement et commercialisation de « RECORE » en tant que produit d'épargne retraite complémentaire**, avec des ambitions d'accroissement de son chiffre d'affaires ainsi que de digitalisation des services liés aux demandes de prestations ;
- **Engagements de service RECORE** : atteinte d'un taux de respect des engagements s'élevant à 95%.

### DOMAINE SOLIDARITÉ ET ALLOCATIONS

- **Aide Directe de l'État pour le Soutien au Logement (DAAM SAKANE)** : opérationnalisation du programme avec la mise en place d'une plateforme full-Digital (Web et application mobile), allant de la prise en charge des demandes de bénéfice jusqu'au paiement des aides en passant par des échanges digitalisés avec les multiples partenaires pour vérifier les conditions d'éligibilité ;
- **Aides Sociales Directes (ASD)** : opérationnalisation de l'offre de valeur commune CNSS - CNRA pour la gestion des aides directes de l'État à travers le développement du moteur du calcul d'éligibilité, le calcul des droits et des montants à payer, la mise en place des interfaces d'échanges avec la CNSS et des APIs pour l'échange avec les multiples partenaires ;
- **Aides Rentrée Scolaire (ARS) « 1 Million de Cartables »** : opérationnalisation du programme ARS, intégré au sein du dispositif ASD, avec la mise en œuvre et l'automatisation des contrôles d'éligibilité, de calcul des droits et des montants à payer ;
- **Aides Directes au profit des victimes du Séisme d'Al Haouz** : le déploiement du programme pour la distribution des aides de reconstruction et la réhabilitation des logements, à travers le développement du Hub de gestion et de paiement avec les établissements de paiement pour un acheminement des fonds au plus près des bénéficiaires, et le paiement des aides directes au profit des artisans et des coopératives affectés par le séisme ;
- **Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques (FSEC)** : réception et traitement des demandes d'indemnisation FSEC ;
- **Programme de réhabilitation des zones sinistrées par les inondations survenues dans le Sud-Est du Royaume** : prise en charge et paiement des aides.



## RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE

### GESTION OPÉRATIONNELLE

- **Poursuite de la simplification des démarches administratives** : exemption définitive des pensionnés de fournir toute déclaration de naissance de leurs nouveaux suite aux échanges des données avec les services du Ministère de l'Intérieur ;
- **Organisation de caravanes prévoyance** : renforcement de la proximité avec les parties prenantes (retraités, associations...) à travers l'organisation de sept caravanes prévoyance dans les différentes régions du Royaume ainsi que la mise en place d'une cinquantaine d'agences phygiales ;
- **Élargissement du réseau d'agences** : extension du réseau physique suite à la mutualisation des agences Épargne - Prévoyance dans les villes de Tanger et Agadir (juin 2024) ;
- **Consolidation de la performance opérationnelle et de la qualité de service** avec notamment des engagements de services respectés à hauteur de 95% globalement.

## GESTION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE POUR LA CNRA ET LE RCAR

- **Performance financière** :
  - 10,50% du portefeuille des placements de la CNRA ;
  - Performance positive de l'Actif du Régime Général du RCAR +12% ;
- **Maintien d'un taux de couverture des engagements de la CNRA** supérieur à 100% ;
- **Évolution de l'actif de +3,1 Milliards de Dirhams**, atteignant 26,6 Milliards de Dirhams.
- **Hausse de la réserve globale du RCAR** pour atteindre 132,4 Milliards de Dirhams ;
- **Amélioration de l'horizon de viabilité du RCAR** de 2 ans pour atteindre 2054.

## DOMAINE TRANSVERSAL

- **Poursuite des chantiers d'excellence opérationnelle** impactant l'amélioration de service et la réduction du délai de traitement et ce, à travers :
  - La digitalisation des principaux programmes en se basant sur la plateforme Agilys 2.0 : plateforme DAAM SAKANE, paiement des indemnités du Séisme d'Al Haouz et des inondations et développement de différents simulateurs avec la satisfaction des parties prenantes à chaque projet ;
  - La digitalisation des prestations RECORE ;
  - La revue des e-services à travers l'amélioration du module de la E-Déclaration... ;
  - Le lancement de l'étude de la stratégie digitale pour la refonte du schéma digital de la CNRA ;
  - La mise en place de nouveaux use cases basées sur l'Intelligence Artificielle au niveau des activités métier ;
  - La digitalisation du circuit de traitement du courrier juridique ;
  - La synergie et l'optimisation des moyens avec la mutualisation des agences entre la Prévoyance et l'Épargne.
- **Maintien de la certification ISO 27001 version 2017** du Système de Management de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
- **Poursuite des chantiers d'optimisation des moyens** (SI, logistique, ressources humaines...).

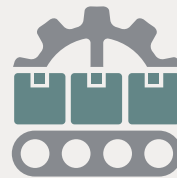


# CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2024 (CNRA-RCAR)



**159**

MILLIARDS DE DIRHAMS  
DE RÉSERVES CÉRÉES



**24**

RÉGIMES  
& PRODUITS CÉRÉS



**2054**

HORIZON DE VIABILITÉ  
DU RCAR



**+3 600**

ORGANISMES ADHÉRENTS



**20**

MILLIARDS DE DIRHAMS  
DE COTISATIONS ET  
PRESTATIONS ANNUELLES



**+4,5**

MILLIONS  
DE CITOYENS SERVIS







# Réalisations 2024

- GESTION DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES
- GESTION DU RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE



# Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances

# CNRA

الصندوق الوطني للتقاعد والتأمين  
+oHIXZ+ +oC8O+ | +oHIXI ^ ΣΘHIXO  
CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES



# LA CNRA, ACTEUR MAJEUR DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE AU MAROC DEPUIS 65 ANS



## CRÉATION



Dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) est un établissement public créé par le Dahir N° 1.59.301 du 27 octobre 1959, tel qu'il a été complété et modifié par le Dahir N° 131.14.1 du 31 juillet 2014, et confié pour gestion à la Caisse de Dépôt et de Gestion.

## CHAMPS D'APPLICATION



Fonctionnant sous la garantie de l'État, la CNRA a pour missions :

- La réception des capitaux constitutifs des rentes allouées en réparation d'Accidents du Travail (AT) ou de Maladies Professionnelles (MP), des rentes allouées en réparation d'Accidents de la Circulation ou allouées par décisions judiciaires en réparation d'accidents de droit commun. L'article 2 du Dahir instaure l'obligation à la charge des entreprises d'assurances et de réassurance de verser à la Caisse, les capitaux constitutifs des Rentes AT & MP .
- L'émission des combinaisons d'assurances ayant pour objet le paiement :
  - de capitaux ou de rentes constitués au moyen de cotisations perçues et capitalisées ;
  - des assurances de rentes immédiates viagères ou temporaires ;
  - des assurances de rentes viagères différées en cas de vie, au moyen de versements uniques ou périodiques, lesquelles peuvent être servies en cas d'invalidité.
- La gestion, sans prise en charge d'engagements financiers :
  - des Régimes créés en vertu de législations spécifiques ;
  - de tout autre Régime ou prestation, à titre conventionnel (gestion pour compte).

# GESTION PROPRE

## DOMAINE FONDS DE SOLIDARITÉ

### ACCIDENTS DU TRAVAIL

La CNRA, conformément au décret 1-60-223, prend en charge depuis sa création :

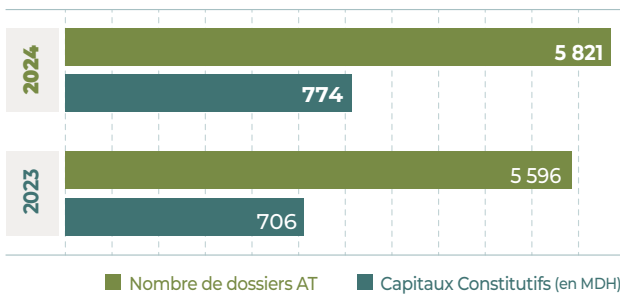
- Les dossiers Accident du Travail sous la responsabilité des employeurs non assurés ou des compagnies d'assurance à la place des employeurs assurés ;
- Les dossiers Maladies Professionnelles sous la responsabilité des compagnies d'assurances à la place des employeurs assurés ;
- Les dossiers accidents des élèves scolarisés sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports.

### Hausse de 4% des capitaux constitutifs

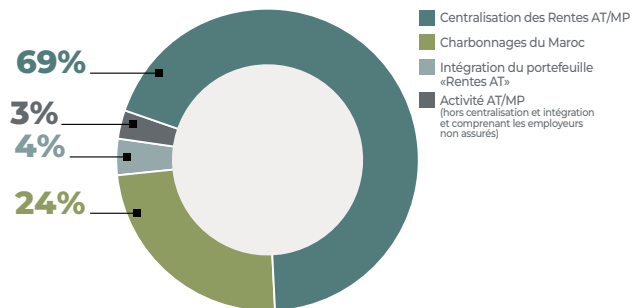
L'année 2024 a été marquée par une hausse de 4% du nombre des dossiers Accidents du Travail en comparaison avec l'année 2023, passant de 5 596 en 2023 à 5 821 en 2024.

Les capitaux constitutifs des rentes AT reçus par la CNRA se sont élevés à 774 MDH, contre 706 MDH en 2023, en hausse de 9,7% sous l'effet de la centralisation des rentes AT.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES DOSSIERS AT & DES CAPITAUX CONSTITUTIFS



RÉPARTITION DES DOSSIERS REÇUS AT

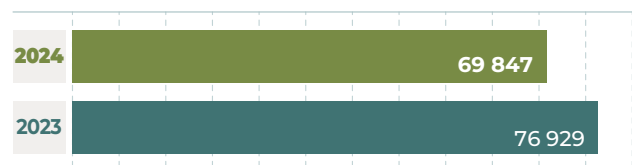


### Baisse de 9,2% du nombre des bénéficiaires

La population des bénéficiaires des Rentes Accidents du Travail s'établit à 69 847 en 2024 contre 76 929 en 2023, en baisse de 9,2%.

Par ailleurs, l'âge moyen des bénéficiaires se situe à 60 ans pour les victimes, 63 ans pour les conjoints, 75 ans pour les ascendants et 15 ans pour les orphelins.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES



## CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2024 ACCIDENTS DU TRAVAIL



**69 847** <sup>-9,2%</sup>  
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES



**519** <sup>+10,4%</sup> MDH  
PRESTATIONS RÉGLÉES



**7 618** <sup>+7,3%</sup> MDH  
PROVISIONS TECHNIQUES



**774** <sup>+9,7%</sup> MDH  
CAPITAUX CONSTITUTIFS

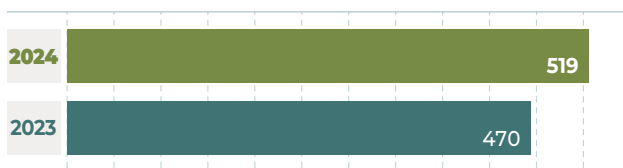
### Hausse de 10,4% des prestations réglées

En 2024, le montant des prestations réglées des rentes AT/MP s'élève à 519 MDH contre 470 MDH un an auparavant, en hausse de 10,4%, au même rythme de la croissance enregistrée en 2023.

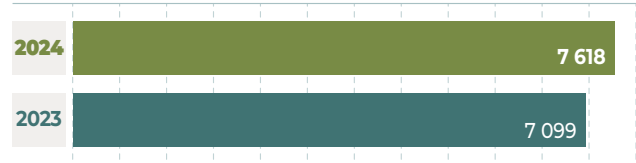
### Hausse de 7,3% des provisions techniques

Les provisions techniques correspondant aux rentes gérées ont atteint un montant de 7 618 MDH à fin 2024 contre 7 099 MDH en 2023, en hausse de 7,3%.

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (EN MDH)



ÉVOLUTION DES PROVISIONS TECHNIQUES (EN MDH)



# GESTION PROPRE

## DOMAINE FONDS DE SOLIDARITÉ

### ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) assure la gestion des Rentes Accidents de la Circulation, au profit des victimes et ayants droit mineurs et ce, en application du dahir portant loi N° 1-84-177 du 02 octobre 1984 relatif à l'indemnisation des victimes d'accidents causés par des véhicules terrestres à moteur, en contrepartie de la réception auprès des assureurs du montant de l'indemnisation allouée aux victimes et ayants droit mineurs.

Pour les victimes mineures, cette indemnisation est payable partiellement sous forme de rente jusqu'à leur majorité, et le reliquat leur est réglé sous forme de capital à l'atteinte de cet âge. S'agissant des ayants droit mineurs, la totalité de l'indemnité est servie sous forme de rente.

#### Baisse de 8,5% des indemnités reçues

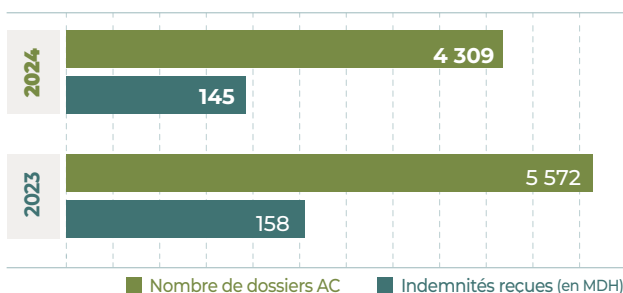
En 2024, la CNRA a reçu 4 309 dossiers Accidents de la Circulation (AC) contre 5 572 dossiers en 2023, en baisse de 22,7%. Le montant global d'indemnités, hors soldes des indemnités capitalisées, est passé de 158 MDH en 2023 à 145 MDH en 2024, en baisse de 8,5%.

#### Hausse de 25,5% du nombre des bénéficiaires

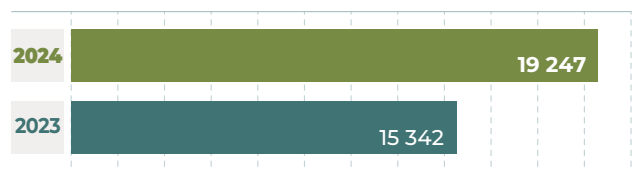
Le nombre des crédientiers des rentes AC (constitués des victimes mineures et des ayants droit mineurs) est passé de 15 342 en 2023 à 19 247 en 2024, en hausse de 25,5%.

Par ailleurs, l'âge moyen des victimes mineures se situe à 14 ans et celui des ayants droit mineurs à 13 ans.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES DOSSIERS DES RENTES AC & DES INDEMNITÉS REÇUES



ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES AC



## CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2024 ACCIDENTS DE LA CIRCULATION



**19 247** <sup>+25,5%</sup>  
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES



**163** <sup>+10,8%</sup> MDH  
PRESTATIONS RÉGLÉES



**260** <sup>-2%</sup> MDH  
PROVISIONS TECHNIQUES



**145** <sup>-8,5%</sup> MDH  
INDEMNITÉS REÇUES

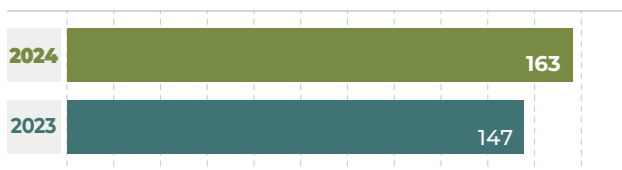
### Hausse de 10,8% des prestations réglées

En 2024, la CNRA a procédé au règlement d'un montant de prestations de 163 MDH contre 147 MDH un an auparavant, en hausse de 10,8%.

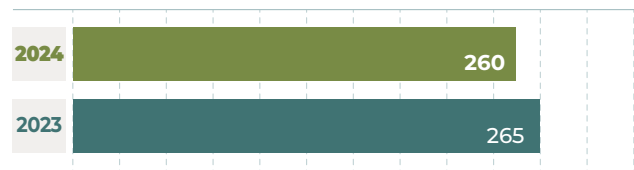
### Baisse de 2% des provisions techniques

Les provisions techniques correspondant aux Rentes AC, constituées au 31 décembre 2024, s'élèvent à 260 MDH contre 265 MDH par rapport à l'année 2023, en baisse de 2%.

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (EN MDH)



ÉVOLUTION DES PROVISIONS TECHNIQUES (EN MDH)



# GESTION PROPRE

## DOMAINE RETRAITES ET ASSURANCES

### RECORE : PRODUIT D'ÉPARGNE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

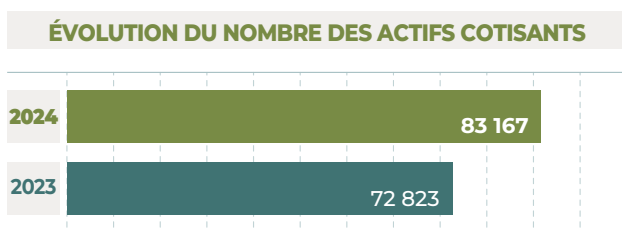
RECORE est un produit d'épargne retraite complémentaire par capitalisation individuelle à affiliation facultative, destiné à toutes les catégories socioprofessionnelles souhaitant constituer et bénéficier d'un plan d'épargne retraite sûr et sécurisé offrant des avantages multiples.

Conçu et commercialisé par la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) depuis 1988, RECORE est considéré comme l'un des principaux produits d'épargne retraite garantissant un complément de revenu à l'âge de la retraite sous forme de :

UN CAPITAL	UNE RENTE MENSUELLE VIAGÈRE RÉVERSIBLE OU NON RÉVERSIBLE AU CHOIX DE L'AFFILIÉ	UNE PRESTATION MIXTE ENTRE RENTE VIAGÈRE ET CAPITAL
------------	--	---

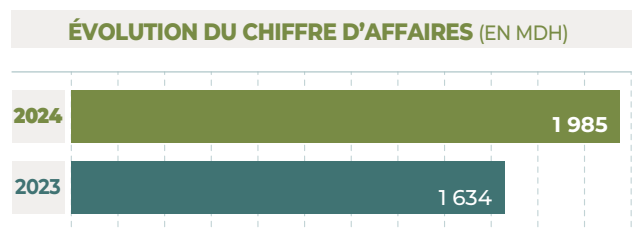
### Hausse de 14,2% du nombre des actifs cotisants

L'année 2024 a enregistré une hausse du nombre d'affiliés actifs cotisants de 14,2% par rapport à 2023, portant le nombre total d'affiliés cotisants à RECORE à 83 167 contre 72 823 un an auparavant.



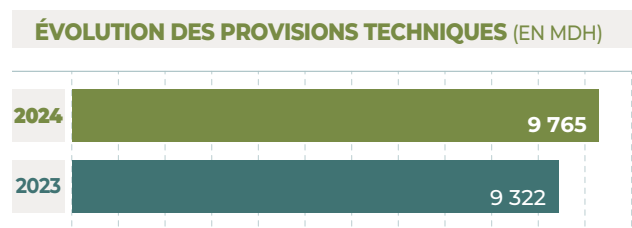
### Hausse de 21,5% du chiffre d'affaires

En 2024, la CNRA a procédé à la collecte des cotisations d'affiliation et de validation pour un montant de 1 985 MDH contre 1 634 MDH en 2023, en augmentation de 21,5%.



### Hausse de 4,8% des provisions techniques

Le montant des provisions techniques constituées couvrant les droits des assurés RECORE, s'établit à 9 765 MDH contre 9 322 MDH en 2023, soit une hausse de 4,8%.



# CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2024 RECORE



**83 167** <sup>+14,2%</sup>

NOMBRE D'ACTIFS  
COTISANTS



**1 985** <sup>+21,5%</sup> MDH

CHIFFRE D'AFFAIRES



**1 243** <sup>+3,5%</sup> MDH

PRESTATIONS RÉGLÉES

# RECORE

## Hausse de 3,5% des prestations réglées

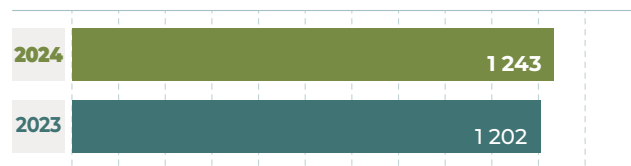
11 778 nouveaux dossiers ont été liquidés en 2024 contre 10 121 dossiers un an auparavant, soit une hausse de 16,4%. Les prestations « Avance sur contrat », « Retraite / Option capital » et « Rachat des cotisations » concernent 99% de l'activité. Ces nouvelles liquidations se ventilent comme suit :

- Rachat des cotisations : 6 741
- Retraite / Option capital : 2 837
- Avances sur contrat : 2 127
- Capital décès / Réversion : 51
- Retraite / Option Pension : 22

La hausse significative des rachats des cotisations de 63% en 2024 par rapport à 2023 est expliquée par la revue des conditions générales de RECORE à l'occasion de sa transformation. Ainsi, les affiliés optent désormais pour le rachat partiel plutôt que le rachat total.

Le montant total des prestations réglées est de 1 243 MDH contre 1 202 MDH en 2023, soit une hausse de 3,5%.

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (EN MDH)



# GESTION PROPRE

## DOMAINE RETRAITES ET ASSURANCES

### FRAM : FONDS DE RETRAITE DES AVOCATS DU MAROC

En 1991, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) a mis en place le Fonds de Retraite des Avocats du Maroc (FRAM). Ce Régime assure aux avocats titulaires et stagiaires des prestations de retraite à partir de 60 ans d'âge, des prestations en cas d'invalidité et une pension aux ayants droit en cas de décès.

FRAM se caractérise par la diversité de ses ressources de financement constituées essentiellement des intérêts servis par la CDG sur le compte global des avocats, des cotisations individuelles des avocats au titre de l'affiliation et de la validation et d'autres ressources pouvant être arrêtées par les différents barreaux.

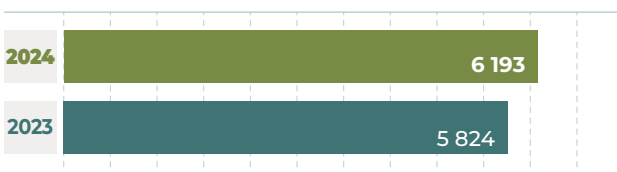
#### Hausse de 6,3% du nombre des avocats immatriculés

Le nombre d'avocats immatriculés au FRAM depuis sa création à fin décembre 2024, se chiffre à 6 193 affiliés actifs contre 5 824 par rapport à l'année 2023, en hausse de 6,3%.

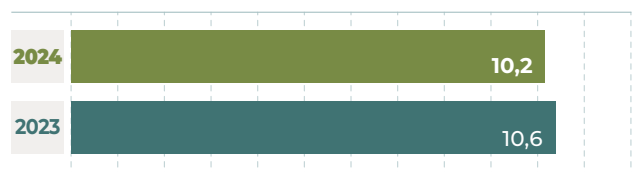
#### Baisse de 4,3% du chiffre d'affaires

Les sommes recouvrées s'établissent à 10,2 MDH en 2024 contre 10,6 MDH en 2023, en baisse de 4,3%. Le montant des recouvrements est composé essentiellement des « intérêts sur les dépôts à la CDG » à hauteur de 9,9 MDH.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AVOCATS IMMATRICULÉS



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MDH)



### VALEURS DU POINT FRAM

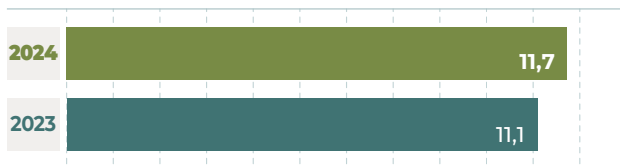
Après accord du Ministère de l'Économie et des Finances, la CNRA a procédé au maintien des valeurs d'acquisition et de service des points relatifs au Régime FRAM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, respectivement à **1,9210 DH** et **0,1784 DH**.

## Hausse de 5,4% des prestations réglées

La CNRA a procédé, en 2024, à la liquidation de 87 nouveaux dossiers au profit des bénéficiaires du FRAM. Compte tenu de ces nouvelles liquidations, le nombre total des pensions liquidées jusqu'à fin 2024 a atteint 1 457.

Le montant total des pensions payées durant cet exercice, s'élève, quant à lui, à 11,7 MDH contre 11,1 MDH en 2023, en hausse de 5,4%.

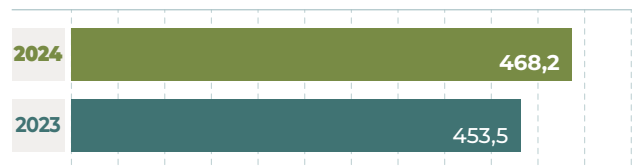
ÉVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (EN MDH)



## Hausse de 3,1% des provisions techniques

Le montant des provisions techniques constituées couvrant les droits des assurés, s'établit à 468,2 MDH contre 453,5 MDH en 2023, soit une hausse de 3,1%.

ÉVOLUTION DES PROVISIONS TECHNIQUES (EN MDH)



## ADDAMANE AL HIRAFI

Au titre de l'année 2024, la quote-part de la CNRA dans les primes et cotisations collectées par le Régime Addamane Al Hirafi se chiffre à 0,164 MDH contre 0,25 MDH en 2023.

Durant la même année, le nombre de dossiers liquidés s'élève à 108 dossiers contre 173 en 2023 et le montant total des prestations réglées s'élève quant à lui à 0,85 MDH.

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit en 2024 à 43,6 MDH contre 44 MDH en 2023.



# GESTION PROPRE

## DOMAINE RETRAITES ET ASSURANCES

### PRODUITS DE RETRAITES DIVERS

L'année 2024 a été marquée par la mise en place et l'autorisation par l'ACAPS d'un nouveau produit de capital différé, capitalisant sur l'ancien produit interne : Capital de Fin de Carrière (CFC).

Au 31 décembre 2024, le nombre d'affiliés actifs du produit CFC s'élève à 867 personnes, contre 515 en 2023, soit une hausse de 68,4%.

Cette hausse significative est expliquée par l'affiliation du personnel du Groupe CDG à ce nouveau produit. Le montant total de primes collectées en 2024 s'élève à 12 MDH contre 5,9 MDH un an auparavant, sous l'effet du nombre important de nouveaux affiliés. Le montant des prestations s'élève, quant à lui, à 4,4 MDH au titre de 2024.

La CNRA a aussi procédé en 2023, au paiement des rentes figées de quelques organismes publics d'un montant total de 13,3 MDH au profit de 328 bénéficiaires.

Le montant des provisions mathématiques constituées s'élève à 335 MDH, contre 350 MDH en 2023, en baisse de 4,3%.

La CNRA a procédé en décembre 2012, à la prise en charge des prestations de la Caisse Interne de Retraite de l'Office Chérifien des Phosphates, non transférées au RCAR, à savoir :

- La pension fixe au profit des actifs ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des actifs ;
- La pension fixe au profit des pensionnés ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des pensionnés.

Le montant total des prestations réglées en 2024, s'élève à 392 MDH contre 384 MDH, un an auparavant, en hausse de 2% au même rythme enregistré en 2023, servies au profit de 38 029 bénéficiaires.

En contrepartie des engagements pris dans le cadre de la gestion de ces régimes, la CNRA a constitué à fin 2024, une provision technique d'un montant de 6 990 MDH contre 7 174 MDH en 2023, en baisse de 2,6%.

La CNRA a mis en place en mai 2021, un produit de Rentes Différées, déployé en premier lieu, au profit des bénéficiaires des recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation ayant été réinsérés dans le secteur public à des âges tardifs ne leur permettant pas d'avoir, à la retraite, des niveaux de pension décents.

Le produit dénommé « INSAF », par le souscripteur, pour les besoins de ce segment, a connu la liquidation de 4 nouveaux dossiers. Le montant total des prestations réglées en 2024 s'élève quant à lui à 0,67 MDH contre 0,60 MDH en 2023 au profit de 22 bénéficiaires contre 18 en 2023.

Le montant des provisions constitué s'élève à 31 MDH en 2024 contre 30 MDH en 2023.

## CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2024 PRODUITS DE RETRAITES DIVERS\*

 **493 MDH**  
PRESTATIONS RÉGLÉES

 **74 MDH**  
COTISATIONS COLLECTÉES

(\*) FRAM, Addamane Al Hirafi, Capital de Fin de Carrière, Rentes Immédiates, Rentes Différées, ADI, Pensions Figées, Caisse Interne de Retraite de l'OCP.

L'année 2021 avait enregistré également la mise en place d'un nouveau produit de Rentes Immédiates, déployé dans un premier temps, au profit du personnel en activité du secteur de la distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide (Régies & Sociétés Délégataires) et souscrit également par l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail au profit de son personnel en 2022. L'objectif de ce produit étant de servir aux bénéficiaires désignés des rentes complémentaires à la date de retraite.

Au 31 décembre 2024, le nombre de nouvelles affiliations s'élève à 379 personnes avec un montant total de primes collectées de 51 MDH contre 152 MDH en 2023 et un montant des prestations servies de 70 MDH contre 171 MDH en 2023 au profit de 1 102 bénéficiaires. Le montant des provisions constitués pour ce produit s'élève à 34 MDH en 2024 contre 38,6 MD en 2023.

L'année 2024 a connu la finalisation des prérequis pour le lancement en partenariat avec Barid Cash et Atlanta Sanad assurance, du produit d'assurance-vie inclusive nommé « Ihtyat Douayer Zmane ». Ce produit a été lancé en juin 2024 et a enregistré à fin 2024, 12 867 nouvelles affiliations.

Le montant des primes collectées lors de cette première année est d'environ 700 000 dirhams.

# GESTION POUR COMPTE DE TIERS

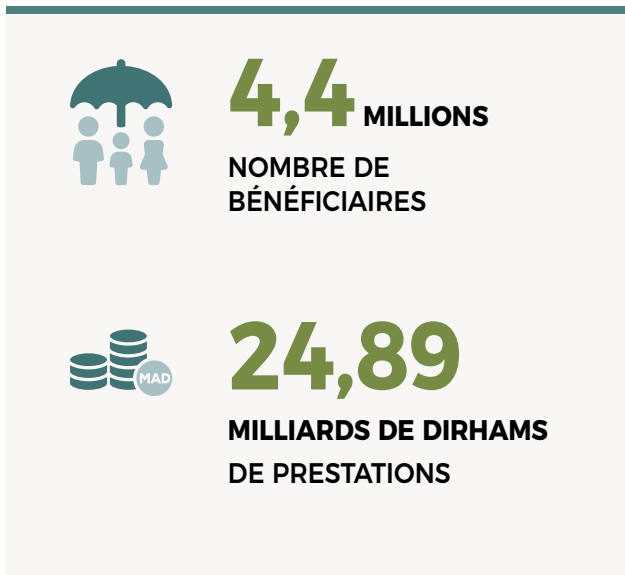
## DOMAINE FONDS DE SOLIDARITÉ

### AIDES SOCIALES DIRECTES

Ce programme, qui fait partie du chantier national de généralisation de la protection sociale, vise à verser des aides aux ménages en situation de précarité.

La gestion de ce programme a été prise en charge en co-gestion avec la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) dans ce sens, la CNRA assure les opérations liées au contrôle d'éligibilité, au calcul de droits, à la préparation des ordres de paiement, à la détermination des prestations à payer et à la mise en place du simulateur des droits. La CNSS assure la gestion de la plateforme d'inscription, le versement des prestations et la gestion de la relation avec les usagers.

À fin décembre 2024, le programme des Aides Sociales Directes a concerné 4,4 millions de personnes bénéficiaires, pour un montant de 24,89 Milliards de Dirhams de prestations.



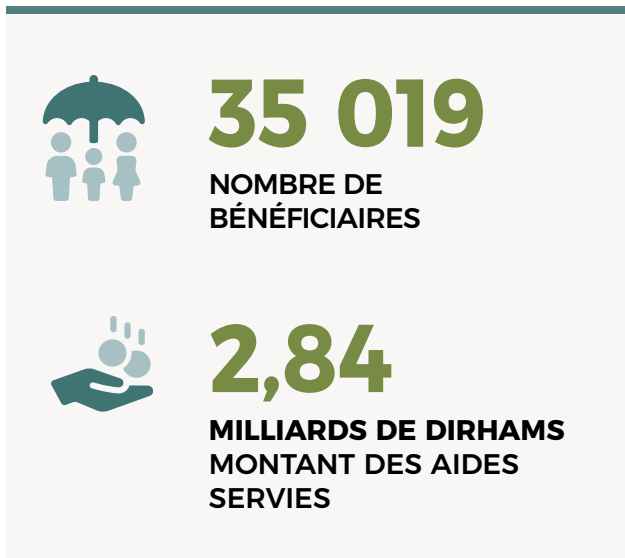
### AIDE DIRECTE DE L'ÉTAT POUR LE SOUTIEN AU LOGEMENT (ADESL)

La mise en place du programme d'Aide Directe de l'Etat pour le Soutien au Logement (DAAM SAKANE) a été confiée à la CDG/CNRA pour en assurer la gestion mandatée et veiller à son implémentation suivant les modalités fixées par voie conventionnelle entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, le Ministère de l'Économie et des Finances et CDG/CNRA.

Le programme vise à verser des aides financières directes suivant la fourchette de prix du bien, objet de l'acquisition du logement et ce comme suit :

- 100 000 Dirhams pour l'acquisition d'un logement <= 300 000 Dirhams TTC ;
- 70 000 Dirhams pour l'acquisition d'un logement entre 300 000 Dirhams et 700 000 Dirhams TTC.

À fin 2024, ce programme a servi 35 019 bénéficiaires pour un montant de 2,84 Milliards de Dirhams.



## AIDES DIRECTES AUX VICTIMES DU SÉISME D'AL HAOUZ

La CNRA a pris en charge la gestion et le paiement des aides relatives au programme d'urgence de réhabilitation et d'aide à la reconstruction des logements détruits au niveau des zones sinistrées par le séisme.

À ce titre, la CNRA a mis en place un dispositif de distribution des aides prônant la proximité vis-à-vis des bénéficiaires et ciblant l'aboutissement des paiements. Le montant des prestations réglées en 2024 s'élève à 4,5 Milliards de Dirhams au profit de 64 920 bénéficiaires.



**64 920**

**NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES**



**4,50**

**MILLIARDS DE DIRHAMS MONTANT DES AIDES SERVIES**

## AIDES RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la continuité de l'initiative Royale « Un million de cartables », qui consiste à verser une aide supplémentaire aux familles bénéficiant de la prestation « Enfance » du régime d'aide sociale directe (ASD) conformément à la loi n° 58-23 relative au régime de l'ASD et le décret n° 2-23-1067 pris pour son application tel qu'il a été complété.

Cette aide a été mise en place dans le cadre d'une harmonisation des programmes, visant à garantir une cohérence entre les différentes actions et programmes existants et ce, conformément aux dispositions de la loi cadre n° 09-21 relative à la protection sociale. Elle vise à soutenir les familles ciblées en allégeant les charges liées à la rentrée scolaire (livres, cartables, fournitures, frais d'inscriptions, etc.) et à réduire les obstacles socio-économiques à la scolarisation et lutter contre l'abandon scolaire.

En 2024, cette aide a bénéficié à 1 784 249 allocataires pour un montant de 67 MDH.



# GESTION POUR COMPTE DE TIERS

## DOMAINE FONDS DE SOLIDARITÉ

### CHARBONNAGES DU MAROC

Suite à la décision de la liquidation des Charbonnages du Maroc (CDM), des conventions ont été conclues en date du 12/03/1999 et du 28/05/2004 liant le Ministère chargé des Finances, le Ministère chargé de l'Énergie et des Mines, l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) et la CNRA et ce, afin de préserver et garantir les droits des ex-employés CDM, victimes d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles.

En plus de la gestion des arrérages de rentes relatives aux victimes des accidents du travail et de maladies professionnelles avant la constitution du capital auprès de la CNRA, cette dernière assure le suivi des procédures judiciaires au niveau des différents tribunaux du Royaume.

Le montant des arrérages émis en 2024 a atteint 15,8 MDH, dont le montant de 1,69 MDH concerne l'exercice 2023 et réglé en 2024, contre 15,47 MDH en 2023.

Le nombre de bénéficiaires est passé de 1 199 en 2023 à 1 358 bénéficiaires en 2024, soit une hausse de 13,5%.

### FONDS DU TRAVAIL

La CNRA a pris en charge, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013, la gestion des Fonds du Travail constitué du Fonds de Majoration des Rentes, du Fonds de Solidarité des Employeurs et du Fonds de Garantie.

Durant l'année 2024, la CNRA a pris en charge 2 526 nouveaux dossiers de majoration et a procédé à l'émission de prestations pour un montant de 327 MDH contre 344 MDH en 2023 et ce, au profit de 39 008 bénéficiaires contre 39 471 en 2023.

### FONDS D'ENTRAIDE FAMILIALE

En vertu de la loi n° 58-23, les bénéficiaires du Fonds d'Entraide Familiale ont été basculés vers le programme des Aides Sociales Directes. Ce fonds se limite désormais au traitement des nouveaux jugements.

Ainsi et durant l'année 2024, la CNRA a pris en charge 470 nouveaux jugements dont les demandes ont été déposées avant l'entrée en vigueur de la loi ASD et concernent 925 enfants bénéficiaires. Les avances émises à fin 2024 se sont élevées à 109 MDH en réduction de 30,4% par rapport à 2023, expliqué par la réduction du nombre de bénéficiaires du programme qui passe de 44 268 en 2023 à 33 410 en 2024, conformément au texte de loi présenté ci-dessus.

### AIDES AUX VEUVES (DAAM AL ARAMIL)

L'État avait confié à la CNRA la gestion et le paiement de l'aide directe au profit des veuves en situation de précarité ayant des enfants orphelins à charge, mais avec l'avènement de l'Aide Sociale Directe, ce programme a été arrêté. Selon la loi n° 58-23, les droits des veuves inclus dans le programme DAAM AL ARAMIL sont préservés et sauvegardés en tant que droits acquis.

La clôture du programme datant du 1<sup>er</sup> décembre 2023, les montants réglés en 2024 sont relatifs aux arriérés de paiement. Au titre de l'exercice 2024, la CNRA a payé 2 832 veuves, au profit de 5 126 orphelins pour un montant de 5,69 MDH.

## DOMAINE RETRAITES ET ASSURANCES

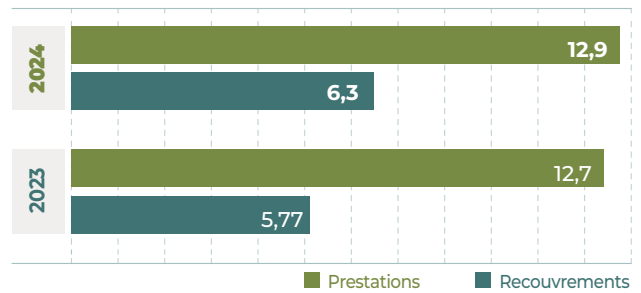
### CRAC : CAISSE DE RETRAITE DE L'ORDRE DES AVOCATS DE CASABLANCA

Au titre de l'exercice 2024, la caisse a connu l'immatriculation de 632 avocats. Ainsi, le nombre total d'avocats affiliés à la CRAC a atteint 4 902.

Les recouvrements de l'exercice 2024 s'élèvent à 6,3 MDH contre 5,77 MDH en 2023, en augmentation de 9,2%.

Au niveau des prestations, 70 dossiers de pensions de retraite ont été liquidés au cours de l'exercice 2024. Les pensions réglées au cours de l'exercice sous revue ont atteint 12,9 MDH, contre 12,7 MDH en 2023.

ÉVOLUTION DES RECOUVREMENTS & PRESTATIONS CRAC (EN MDH)





# GESTION FINANCIÈRE

## SITUATION DE PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ

À fin 2024, le portefeuille de la CNRA est passé de 23,5 Milliards de Dirhams en 2023 à 26,6 Milliards de Dirhams soit une appréciation de 3,1 Milliards de Dirhams, attribuée essentiellement à un effet « courbe » de 1,6 Milliards de Dirhams et un effet coupon de 1 Milliard de Dirhams.

Les achats opérés sur les portefeuilles de la CNRA ont totalisé 8,4 Milliards de Dirhams, composé essentiellement des bons de trésors long terme financés par des cessions sur le moyen terme et le moyen & long termes.



Performance financière  
du portefeuille des  
placements :

**10,5%**



Maintien d'un taux  
de couverture  
des engagements

supérieur à **100%**



Évolution de l'actif

**+3,1**

Milliards de Dirhams

atteignant

**26,6 Milliards  
de Dirhams**

# PERFORMANCES FINANCIÈRES

## CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

### BILAN

Le total bilan de la CNRA est passé d'un montant de 26 557 MDH en 2023 à 27 938 MDH en 2024, soit une hausse de 5,2%.

(En MDH)	2024	2023
<b>RESSOURCES</b>	<b>27 938</b>	<b>26 557</b>
Capitaux propres	943	798
Provisions Mathématiques	26 681	25 477
Passif circulant	314	282

- Les capitaux propres ont augmenté de 145 MDH ce qui représente le résultat de la CNRA au titre de l'exercice 2024 et ont atteint 943 MDH contre 798 MDH en 2023.
- Les provisions mathématiques, qui représentent 96% du passif, s'élèvent à 26 681 MDH à fin 2024, en progression de 4,7% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation de 1 204 MDH est expliquée principalement par la constatation de la provision pour participation aux bénéfices RECORE pour un montant de 354 MDH et la variation à la hausse des provisions mathématiques RECORE et AT respectivement à hauteur de 443 MDH et 519 MDH atténuée par la baisse de la provision de l'Office Chérifien des Phosphates de l'ordre de 184 MDH.
- Le passif circulant a connu une augmentation de 32 MDH soit 11,4% par rapport à l'exercice précédent expliquée essentiellement par la hausse de l'amortissement de la surcote de l'exercice de 54 MDH passant de 10 MDH fin 2023 à 64 MDH fin 2024 combinée par une baisse des charges à payer RECORE de 16 MDH.

(En MDH)	2024	2023
<b>EMPLOIS</b>	<b>27 938</b>	<b>26 557</b>
Immobilisations	191	223
Placements	26 685	25 346
Actif circulant	824	857
Trésorerie	237	132

- Les immobilisations : durant cet exercice, le total des immobilisations a enregistré une baisse de 32 MDH passant de 223 MDH à 191 MDH fin 2024. Cette baisse est expliquée principalement par les dotations aux amortissements des frais sur acquisition des placements immobiliers de l'ordre de 30 MDH.
- Les placements : Les placements de la CNRA, représentant 96% de l'Actif, enregistrent un montant de 26 685 MDH en progression de 5,3% par rapport à l'exercice précédent. La variation est expliquée principalement par la hausse des placements en Bons du Trésor et des Obligations pour respectivement 1 376 MDH et 628 MDH, atténuée par une diminution des placements en OPCVM de 660 MDH.
- L'actif circulant a connu une diminution de 32 MDH, résultant de la baisse des produits à recevoir RECORE pour 210 MDH et de la reprise des intérêts de retard et d'actualisation facturés sur les compagnies d'assurance pour une baisse de 13 MDH et la hausse des intérêts courus et non-échus de 204 MDH.

## COMPTE DE PRODUITS & CHARGES

Le résultat de la CNRA au titre de l'exercice 2024 est passé de 135 MDH en 2023 à 145 MDH en 2024, soit une hausse de 7,4% entre les deux exercices.

Le total des produits de la CNRA a atteint, en 2024, un montant de 6 356 MDH contre 6 994 MDH un an auparavant, soit une baisse de 9,1% :

- Le chiffre d'affaires de la CNRA a connu une légère augmentation de 2,1% due principalement à la hausse des encaissements du produit RECORE de 103 MDH et des Rentes Accidents du Travail de 68 MDH atténuée par la baisse des rentes immédiates de 101 MDH.
- Les produits des placements ont enregistré une baisse de 17,9% expliquée essentiellement par la variation à la baisse des plus-values sur cession des placements de 810 MDH.
- Les autres produits incluent principalement les produits de gestion RECORE, pour un montant de 60 MDH, reclassés parmi les autres produits d'exploitation suite à la recommandation de l'ACAPS. Ils comprennent également les produits de gestion facturés dans le cadre de la gestion pour compte, répartis comme suit : Fonds Du Travail pour 16 MDH, Fonds d'Entraide Familiale pour 2 MDH, DAAM AL ARAMIL pour 1 MDH, Charbonnage du Maroc pour 4 MDH, Séisme-Civils pour 6 MDH, Aides au logement pour 14 MDH et Aides Sociales Directes pour 15 MDH.

Quant au total des charges, il est passé de 6 860 MDH en 2023 à 6 212 MDH en 2024, enregistrant une baisse de 9,5% :

- Les prestations réglées ont connu une évolution de 12 MDH expliquée par la hausse des prestations RECORE de 42 MDH, des prestations Rentes Accidents du Travail de 49 MDH combinée par la baisse des prestations rentes immédiates de 101 MDH.
- La hausse de la variation des provisions mathématiques, d'un montant de 267 MDH, s'explique principalement par la constatation de la provision pour participation aux bénéficiaires RECORE pour un montant de 354 MDH et la hausse de la variation des provisions de l'Office Chérifien des Phosphates de 138 MDH ainsi que le solde combiné de la variation des provisions des autres produits, y compris la provision de gestion RECORE pour 241 MDH, atténuée par la baisse de la variation de la provision mathématique RECORE de 466 MDH.
- Les charges des placements ont connu une baisse expliquée principalement par la baisse des pertes sur cession des placements de 1 069 MDH, atténuée par la hausse de la dotation aux amortissements de la surcote de 140 MDH.
- Les frais généraux sont restés quasiment stables par rapport à l'exercice 2023. Ils sont constitués principalement des charges du personnel de la CNRA d'une valeur de 96 MDH.

(En MDH)	2024	2023	VARIATION
<b>PRODUITS</b>	<b>6 356</b>	<b>6 994</b>	<b>-9,1%</b>
Cotisations, primes et capitaux reçus	2 723	2 667	2,1%
Produits des placements	3 511	4 275	-17,9%
Autres produits	122	52	134,6%
<b>CHARGES</b>	<b>6 212</b>	<b>6 860</b>	<b>-9,5%</b>
Prestations réglées	2 418	2 406	0,5%
Variation des provisions mathématiques	1 175	908	29,4%
Charges des placements	2 474	3 394	-27,1%
Autres charges	0	7	-100%
Frais généraux	144,4	144,2	0,2%
<b>Résultat</b>	<b>145</b>	<b>135</b>	<b>7,4%</b>



# BILAN SYNTHÉTISÉ AU 31/12/2024

## ACTIF

	(En MDH)	2024	2023
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>26 876</b>	<b>25 568</b>
Immobilisations en non-valeurs		60	90
Immobilisations incorporelles		14	15
Immobilisations corporelles		95	96
Immobilisations financières (autres que placements)		22	22
Placements		26 685	25 346
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>824</b>	<b>857</b>
Créances de l'actif circulant		824	857
<b>TRÉSORERIE</b>		<b>237</b>	<b>132</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 938</b>	<b>26 557</b>

## PASSIF

	(En MDH)	2024	2023
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>		<b>27 624</b>	<b>26 276</b>
Capitaux propres		943	798
Provisions mathématiques		26 681	25 477
<b>PASSIF CIRCULANT</b>		<b>314</b>	<b>282</b>
Dettes du passif circulant		313	281
Provisions pour risques et charges		0,51	0,51
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>27 938</b>	<b>26 557</b>



# Régime Collectif d'Allocation de Retraite

# RCAR

النظام الجماعي لمنح رواتب التقاعد  
%ΘΞΕ ρΧΟ% | +ϱϱξ+ | ++X||ξθ+ | +!οϱ+  
RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE

## CRÉATION



Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution publique de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par le Dahir portant Loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), elle-même gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants- cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. Les principaux droits garantis par le RCAR sont :

- la pension de retraite, d'invalidité ou de décès ;
- le pécule ;
- les allocations familiales ;
- le transfert des droits.

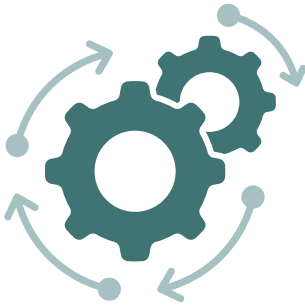
## CHAMPS D'APPLICATION



Le Régime Général est le Régime de base du personnel relevant du champ d'application du RCAR. Il s'applique au personnel contractuel de droit commun, temporaire, journalier et occasionnel de l'État et des Collectivités Locales, au personnel soumis au contrôle financier prévu par le Dahir n° 1-59-271 du 17 Chaoual 1379 (14 avril 1960), organisant le contrôle financier de l'État sur les offices, ainsi que les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'État ou des collectivités.

Le Régime Complémentaire, quant à lui, est un régime conventionnel. Sont soumis obligatoirement à ce Régime les affiliés au Régime Général justifiant d'un salaire supérieur au plafond des salaires, fixé annuellement par le RCAR et dont l'employeur est signataire de la convention d'adhésion à ce Régime.

# PARAMÈTRES DU RÉGIME



## SALAIRE PLAFOND

Le salaire plafond du Régime est porté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à **20 440 DH par mois**, contre 19 632 DH par mois un an auparavant, soit une **hausse en valeur de 808 DH**.

À noter que le taux de revalorisation pour l'**année 2025** est de 0,9% pour un **salaire plafond du régime de 21 444 DH**.



## FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Durant cette année, le RCAR a enregistré un montant de frais généraux s'élevant à **90,2 MDH** contre 98,5 MDH un an auparavant.

En ce qui concerne les frais de gestion financière, ils ont connu une **hausse de 80%**, passant de 43 MDH en 2023 à 77,2 MDH en 2024.



## REVALORISATION DES PENSIONS

Les pensions servies par le RCAR durant l'exercice 2024 ont bénéficié d'une revalorisation au taux de **2,74%** contre 1,32% l'année précédente.



## RATIOS DE GESTION

Les ratios de gestion ont été impactés durant l'année 2024 par :

- La hausse des cotisations et des prestations du RCAR ;
- La hausse de la valeur de marché du portefeuille ;
- L'augmentation des frais de gestion financière.

Le ratio TER (Total Expense Ratio :  $(FGAT + FGF) / PFM$ ) a ainsi connu une légère hausse de 0,011% points en passant de 0,115% en 2023 à 0,126% en 2024.

Malgré ces impacts, le ratio TER demeure stable et enregistre une amélioration importante depuis 2017.

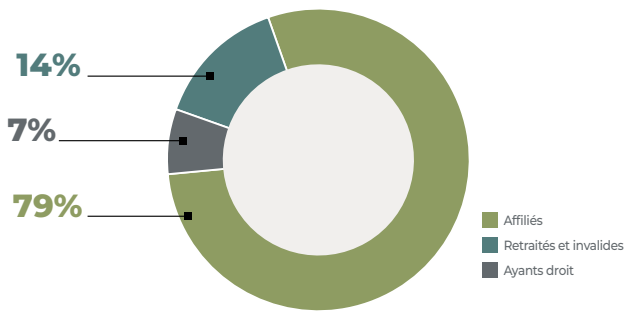
# RÉGIME GÉNÉRAL

## Hausse de 1,8% de la population du Régime

Au 31 décembre 2024, le Régime Général du RCAR compte 712 966 participants contre 700 519 une année auparavant soit une hausse de 1,8%, répartis comme suit :

- 561 550 affiliés dont 126 707 actifs cotisants ;
- 97 601 retraités et invalides ;
- 53 815 ayants droit.

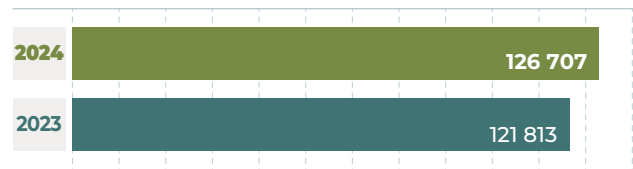
RÉPARTITION DE LA POPULATION DU RÉGIME



## Hausse de 4% des affiliés actifs cotisants

Au 31 décembre 2024, le nombre d'affiliés actifs cotisants a connu une hausse de 4% passant de 121 813 en 2023 à 126 707 en 2024, portant ainsi l'effectif des affiliés à 561 550.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS

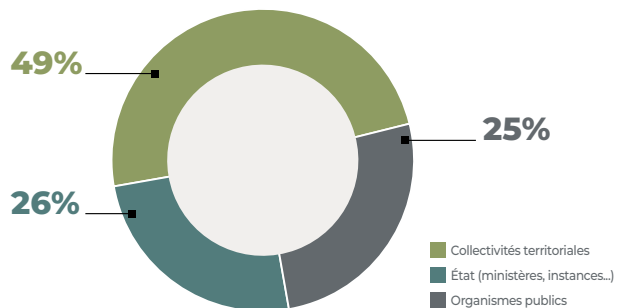


## Légère hausse du nombre des employeurs adhérents

Au 31 décembre 2024, le nombre d'institutions adhérentes au Régime, se chiffre à 3 555 contre 3 532 en 2023, en hausse de 23 adhérents par rapport à l'année précédente, réparti comme suit :

- Collectivités territoriales : 1 737
- État (ministères, instances...) : 921
- Organismes publics : 897

RÉPARTITION DES INSTITUTIONS ADHÉRENTES



## CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2024 RÉGIME GÉNÉRAL



**3 555** <sup>+0,7%</sup>  
EMPLOYEURS ADHÉRENTS



**126 707** <sup>+4%</sup>  
AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS



**561 550** <sup>+1,5%</sup>  
AFFILIÉS À DROITS



**3 532** <sup>+8,4%</sup> MDH  
RECOUVREMENTS (HORS CIR)



**3 536** <sup>+6,9%</sup> MDH  
RECOUVREMENTS  
(Y COMPRIS CIR)



**151 416** <sup>+2,7%</sup>  
BÉNÉFICIAIRES  
DE PENSIONS



**8 169** <sup>+7,2%</sup> MDH  
PRESTATIONS ALLOUÉES

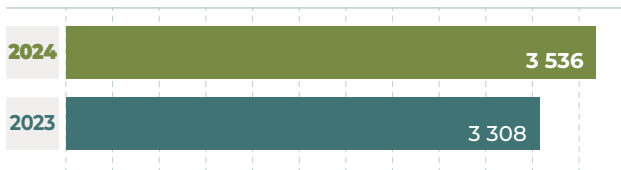
# RÉGIME GÉNÉRAL

## Hausse de 6,9% des recouvrements

Le montant total des recouvrements du Régime Général (RG), incluant les régularisations liées aux Caisses Internes de Retraite (CIR), s'est établi à un montant de 3 536 MDH, contre 3 308 MDH une année auparavant, en hausse de 6,9%.

Hors révisions relatives aux CIR, le régime a procédé, au recouvrement pour un montant de 3 532 MDH contre 3 259 MDH une année auparavant, en hausse de 8,4%.

ÉVOLUTION DES RECOUVREMENTS (EN MDH)



## Hausse de 7,2% des prestations allouées

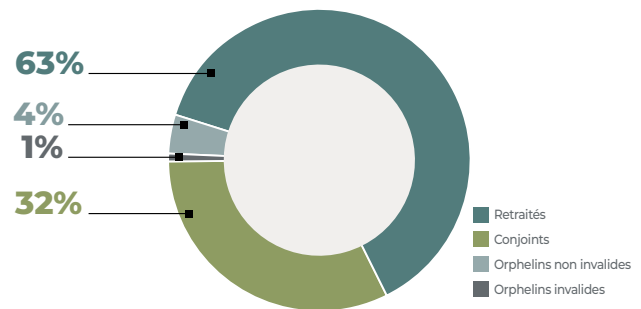
Le montant des prestations allouées a augmenté, quant à lui, de 7,2% en passant de 7 577 MDH en 2023 à 8 169 MDH en 2024. Pour ce qui est du montant payé des pensions, il s'est établi à 8 100 MDH en 2024, contre 7 688 MDH en 2023, soit une hausse de 5,4%.

À ce titre, le nombre des nouvelles liquidations de pensions durant l'année 2024 a atteint 12 583 contre 8 730 en 2023 en hausse de 44,1%. Cette hausse est expliquée principalement par l'augmentation du nombre de bénéficiaires retraités en 2024.

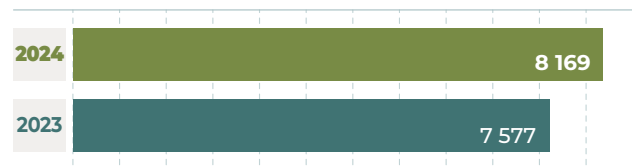
## Hausse de 2,7% des bénéficiaires de pensions

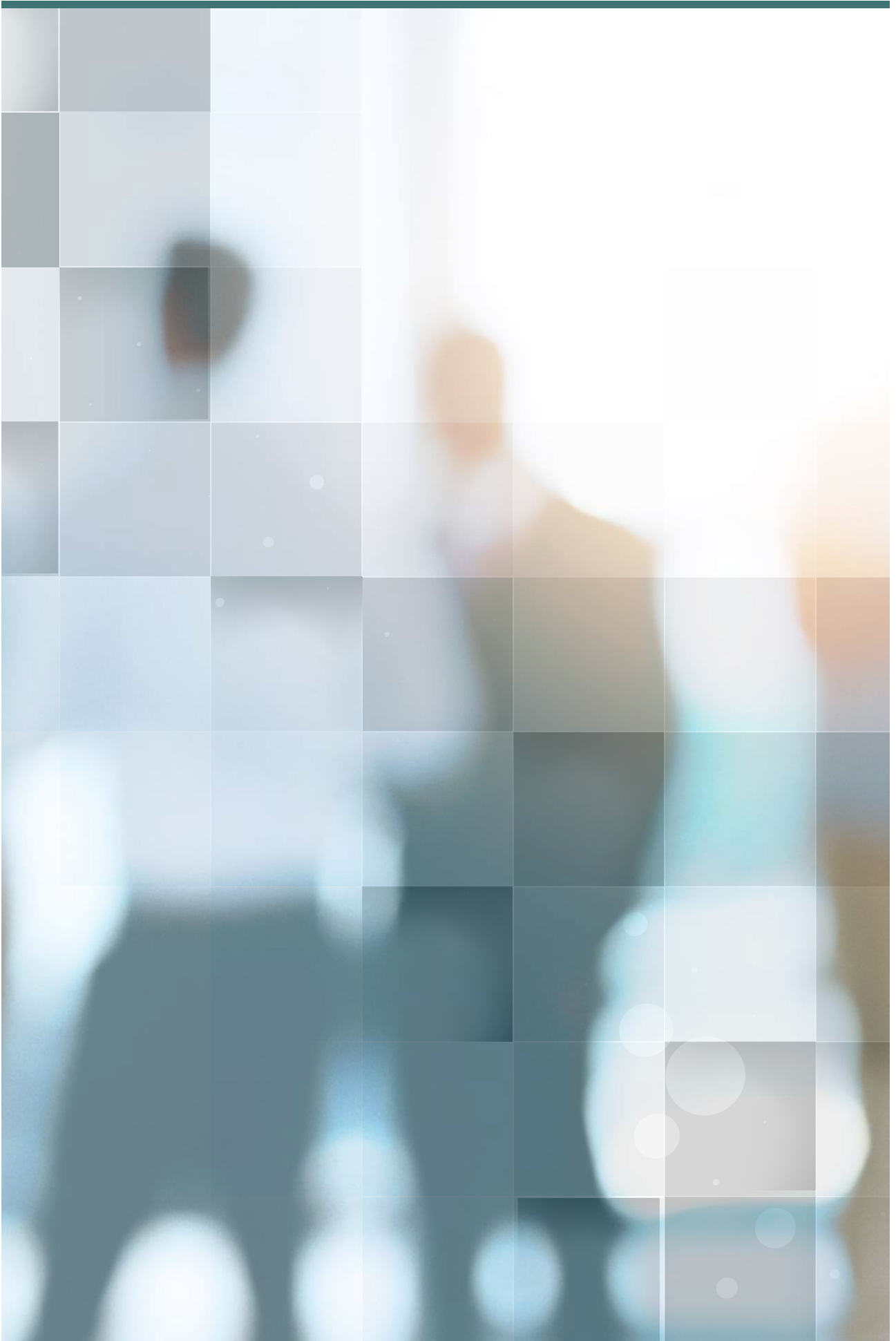
En 2024, le nombre des bénéficiaires de pensions au cours de l'exercice sous revue a atteint 151 416 contre 147 266 en 2023, en hausse de 2,7% et est ventilé comme suit :

RÉPARTITION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS



ÉVOLUTION DES PRESTATIONS ALLOUÉES (EN MDH)







# PILOTAGE ACTUARIEL

En sa qualité de gestionnaire pour le compte de l'État des Fonds de prévoyance et de retraite, et conformément aux bonnes pratiques internationales en matière de pilotage actuariel des régimes de retraite, préconisant la réalisation pour ces Régimes des études actuarielles régulières pour la mesure de leurs viabilités et l'anticipation sur les éventuels déficits futurs, la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG établit annuellement le bilan actuariel de ses principaux Régimes gérés, en l'occurrence le RCAR.

C'est ainsi que le pilotage actuariel du RCAR est mené à travers la réalisation, chaque année, d'un bilan actuariel permettant la

projection sur le long terme de ses ressources et engagements, ce qui permet de procéder au calcul des indicateurs de viabilité du Régime à travers la détermination de l'année prévisionnelle d'épuisement des fonds (horizon de viabilité) et la mesure du niveau de couverture des engagements. Ce bilan actuariel permet aussi l'étude des options de réforme du Régime pouvant améliorer sa viabilité.

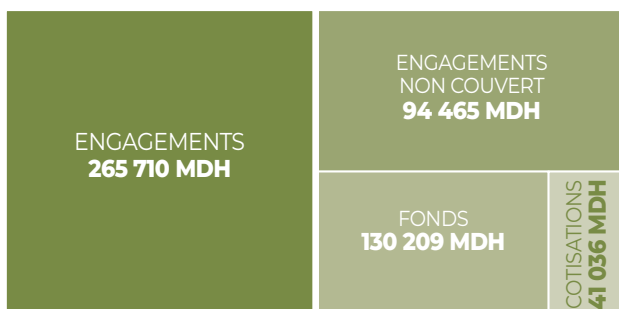
Dans un souci de fiabilisation des résultats du bilan actuariel, ce dernier fait l'objet, chaque année, d'une certification par un actuaire indépendant.

Au titre de l'exercice 2024, les résultats du bilan actuariel du Régime Général du RCAR se résument comme suit :

## ANALYSE EN GROUPE SEMI-FERMÉ

Selon cette approche, le régime est fermé aux nouveaux entrants. Toutefois, les affiliés actifs actuels continuent de cotiser au régime jusqu'à totale extinction.

Le graphique ci-après résume les résultats de ce scénario :

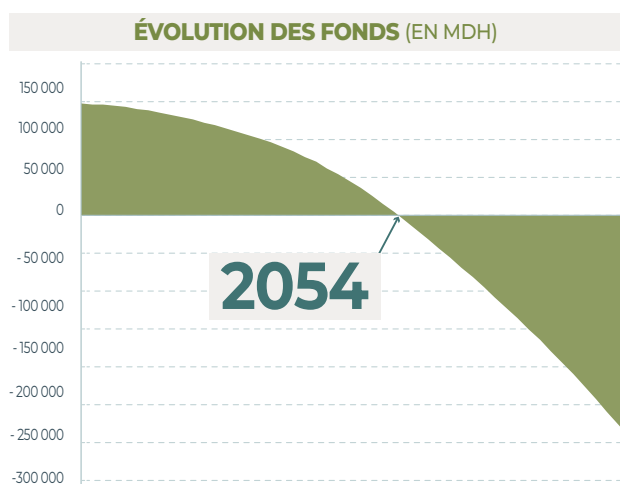


Ainsi, le taux de couverture des engagements par les ressources du régime, composées du fonds disponible et des cotisations futures actualisées, se situe à 64,45%, contre 64,27% un an auparavant.

## ANALYSE EN GROUPE OUVERT

Cette approche traduit le fonctionnement normal du régime dans l'hypothèse de la continuité de l'activité jusqu'à épuisement des fonds. Selon ce scénario, l'épuisement des fonds du Régime se situerait aux alentours de l'horizon 2054.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des fonds sur la durée de projection :

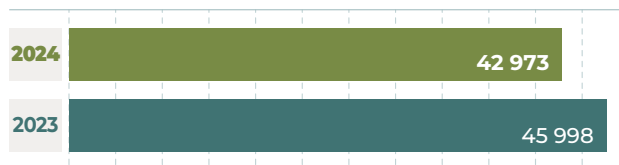


# RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

## Baisse de 6,6% des affiliés actifs

Le nombre des affiliés actifs au Régime Complémentaire est passé de 45 998 en 2023 à 42 973 en 2024, en baisse de 6,6%.

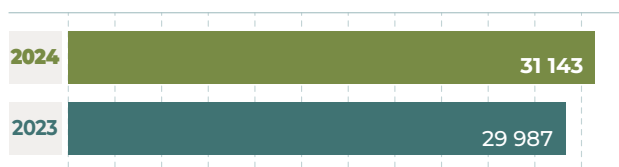
### ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AFFILIÉS ACTIFS



## Hausse de 3,9% des affiliés actifs cotisants

Le nombre des affiliés actifs cotisants au Régime Complémentaire est passé de 29 987 en 2023 à 31 143 en 2024, en hausse de 3,9%.

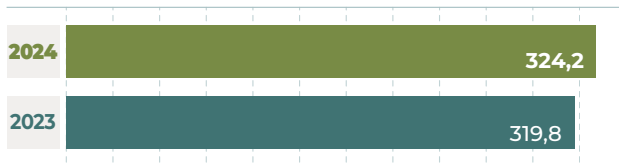
### ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS



## Hausse de 1,4% des recouvrements

En 2024, le recouvrement des cotisations et contributions a atteint 324,2 MDH en 2024 contre 319,8 MDH pour l'année 2023, soit une hausse de 1,4%.

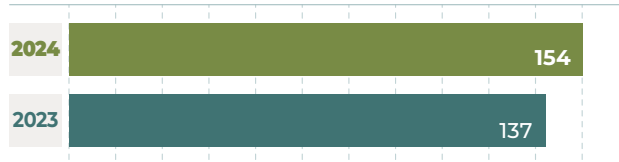
### ÉVOLUTION DES RECOUVREMENTS (EN MDH)



## Hausse de 12,4% des prestations payées

En 2024, le RCAR a procédé au paiement des pensions du Régime Complémentaire pour un montant de 154 MDH contre 137 MDH en 2023, en hausse de 12,4%.

### ÉVOLUTION DU MONTANT DES PRESTATIONS PAYÉES (EN MDH)



## CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2024 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE



**10**

NOUVELLES CONVENTIONS  
SIGNÉES



**31 143** <sup>+3,9%</sup>

AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS



**42 973** <sup>-6,6%</sup>

AFFILIÉS ACTIFS



**324,2** <sup>+1,4%</sup> MDH

RECOUVREMENTS



**154** <sup>+12,4%</sup> MDH

PRESTATIONS PAYÉES



# GESTION FINANCIÈRE

## RÉGIME GÉNÉRAL

Le portefeuille RCAR-RG a réalisé durant l'année 2024 une performance de 12%. Cette performance est attribuée essentiellement à la contribution de la poche obligataire de 7,32% amplifiée par celle de la poche actions cotées avec une contribution de 4,68%.

## RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

Le portefeuille RCAR-RC affiche, à fin 2024, une performance de 10,4%, l'équivalent d'une création de richesse de 186 MDH.

# PERFORMANCES FINANCIÈRES

## RÉGIME GÉNÉRAL

### BILAN

Au terme de l'exercice 2024, les ressources du régime se sont élevées à 116 570 MDH contre 113 214 MDH en 2023, en hausse de 3 356 MDH soit 3%.

(En MDH)	2024	2023
<b>RESSOURCES</b>	<b>116 570</b>	<b>113 214</b>
Résultat net	1 593	1 133
Fonds et réserves techniques	113 865	111 005
Passif circulant	1 112	1 075

Les fonds et réserves techniques RG s'élèvent en 2024 à 113 865 MDH contre 111 005 MDH en 2023, soit en hausse de 2,6%. Cette augmentation est expliquée par la hausse des provisions techniques de 2 238 MDH, notamment la provision mathématique vieillesse pour un montant de 2 146 MDH et la provision des retraitables pour un montant de 114 MDH.

Par ailleurs, les fonds réglementaires du Régime Général ont augmenté de 623 MDH. Cette hausse s'explique par le résultat positif du Régime Général au titre de l'exercice 2023, qui s'élève à 1 133 MDH, ainsi qu'aux affectations des cotisations de l'exercice, qui se chiffrent à 3 212 MDH, et aux intérêts crédités aux livrets, qui s'élèvent à 2 052 MDH. Ces éléments ont permis de compenser l'effet négatif des capitaux constitutifs virés des fonds, qui s'élèvent à 5 643 MDH.

Le passif circulant a enregistré une hausse de 3,4%, principalement en raison de la constatation des commissions fixes et variables de l'exercice, qui s'élèvent à 76 MDH. La surcote de la poche taux a atteint 140 MDH, contre 43 MDH l'année précédente. Cette hausse a été atténuée par la diminution des engagements du RCAR envers ses adhérents de l'ordre de 80 MDH.

Au terme de l'exercice 2024, le total net des emplois a atteint 116 570 MDH contre 113 214 MDH en 2023, en hausse de 3%.

(En MDH)	2024	2023
<b>EMPLOIS</b>	<b>116 570</b>	<b>113 214</b>
Immobilisations	171	225
Placements	113 450	110 216
Actif circulant	2 949	2 773

Les immobilisations ont connu une diminution de 24% en valeur nette comptable, passant de 225 MDH en 2023 à 171 MDH en 2024. Cette diminution est expliquée par les amortissements des frais d'acquisition qui s'affichent à -62 MDH.

Les placements du Régime Général qui représentent 97% du total actif ont atteint durant l'exercice sous revue 113 450 MDH en valeur nette comptable contre 110 216 MDH en 2023, soit une hausse de 3%. Ces placements sont investis à hauteur de 48% en actions et parts sociales, 44% en obligations et bons, 6% en placements immobiliers et 2% en autres placements. Cette hausse est attribuable à l'acquisition des OPCVM soit +1 615 MDH, des obligations de l'ordre de +1 537 MDH et des Actions +85 MDH, la provision pour dépréciation des actions et parts sociales reste relativement stable pour atteindre 4 486 MDH contre 4 473 MDH l'année précédente.

Les créances de l'actif circulant, ont atteint 2 949 MDH en 2024 contre 2 773 MDH en 2023, en hausse de 6,4%. Cette hausse s'explique principalement par la constatation des cotisations et contributions en cours d'encaissement, qui s'élèvent à 113 MDH, ainsi que par les coupons courus de la poche taux, +50 MDH, et par l'augmentation de la trésorerie placement, +105 MDH. Cependant, cette hausse a été partiellement atténuée par la réduction des engagements sans versements, de -80 MDH.

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

L'exercice 2024 s'est soldé par un excédent de 1 593 MDH contre un excédent de 1 133 MDH en 2023 soit une augmentation de 460 MDH.

Le total des charges a atteint 17 220 MDH en 2024 contre 16 944 MDH en 2023, soit une hausse de 1,6%.

Le total des produits s'est élevé à 18 813 MDH en 2024 contre 18 077 MDH en 2023, soit une hausse de 4%.

Ce résultat est détaillé à travers le compte de produit et charges suivant :

(En MDH)	2024	2023	VARIATION
<b>PRODUITS</b>	<b>18 813</b>	<b>18 077</b>	<b>4%</b>
Cotisations et contributions	3 536	3 308	7%
Variation des fonds	2 545	4 321	-41%
Produits de placements	12 658	10 407	22%
Produits de gestion	74	41	80%
<b>CHARGES</b>	<b>17 220</b>	<b>16 944</b>	<b>1,6%</b>
Prestations	8 100	7 688	5%
Variation provisions techniques	2 234	2 897	-23%
Charges des placement (Y-compris les intérêts sur livrets individuels)	6 774	6 249	8%
Charges non courantes	27	14	93%
Frais généraux	85	95	-10%
<b>RESULTAT</b>	<b>1 593</b>	<b>1 133</b>	<b>41%</b>

# PERFORMANCES FINANCIÈRES

## RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

### BILAN

Les ressources du Régime Complémentaire s'élèvent à 2 282 MDH contre 2 020 MDH un an auparavant, soit une hausse de 13%.

(En MDH)	2024	2023
<b>RESSOURCES</b>	<b>2 282</b>	<b>2 020</b>
Résultat net	-46	-102
Fonds et réserves techniques	2 326	2 121
Passif circulant	2,3	1,1

Les Fonds et réserves techniques du Régime Complémentaire s'élèvent en 2024 à 2 326 MDH, soit 102% du total passif.

Les placements du Régime Complémentaire ont enregistré une hausse passant de 1 625 MDH en 2023 à 1 971 MDH en 2024. Ils sont composés à hauteur de 25% en placements immobiliers et 75% en obligations et bons du trésor.

Le total net des emplois a atteint 2 282 MDH contre 2 020 MDH un an auparavant, soit une progression de 13%.

(En MDH)	2024	2023
<b>EMPLOIS</b>	<b>2 282</b>	<b>2 020</b>
Immobilisations	8	17
Placements	1 971	1 625
Actif circulant	302	379

L'actif circulant du Régime Complémentaire a diminué de 20%, principalement en raison de la baisse de la trésorerie courante du RC de -128 MDH. Cette diminution résulte des opérations de cantonnement d'actifs pour -313 MDH, de la constatation des prestations RC pour -154 MDH, et des frais généraux RC pour -5 MDH. Cette baisse a été partiellement compensée par les encaissements des recouvrements RC +321 MDH. La trésorerie placement a enregistré une hausse de 13,4 MDH, et les intérêts courus non échus de la poche Taux ont augmenté de 50 MDH.

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Le résultat de l'exercice s'est soldé par un déficit de 46 MDH contre un déficit de 102 MDH un an auparavant.

Ce résultat est détaillé à travers le compte de produit et charges suivant :

(En MDH)	2024	2023	VARIATION
<b>PRODUITS</b>	<b>350</b>	<b>356</b>	<b>-2%</b>
Cotisations et contributions	324	320	1%
Variation des fonds	-95	-41	132%
Produits des placements	121	77	57%
<b>CHARGES</b>	<b>396</b>	<b>458</b>	<b>-13%</b>
Prestations	154	137	13%
Variation des provisions	162	224	-28%
Charges de placements	75	94	-20%
Frais généraux	5	3	67%
Charges de gestion non courantes	-	-	-
<b>RESULTAT</b>	<b>-46</b>	<b>-102</b>	<b>55%</b>

# BILAN SYNTHÉTISÉ AU 31/12/2024

## RÉGIMES GÉNÉRAL & COMPLÉMENTAIRE

### ACTIF

	(En MDH)	2024	2023
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>115 599</b>	<b>112 081</b>
Immobilisations en non-valeurs		109	172
Immobilisations incorporelles		5,1	6,4
Immobilisations corporelles		33	37
Immobilisations financières (autres que placements)		32	25
Placements		115 420	111 841
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>2 961</b>	<b>2 846</b>
<b>TRÉSORERIE ACTIF</b>		<b>290</b>	<b>275</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>118 850</b>	<b>115 202</b>

### PASSIF

	(En MDH)	2024	2023
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>		<b>117 737</b>	<b>114 157</b>
Capitaux propres		1 547	1 031
Provisions, fonds et réserves techniques		116 191	113 126
Dettes de financement		0,08	0,08
<b>PASSIF CIRCULANT</b>		<b>1 114</b>	<b>1 045</b>
<b>TRÉSORERIE PASSIF</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>118 850</b>	<b>115 202</b>



